

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiac-congo.com

N° 4491 VENDREDI 24 AVRIL 2023

RÉFORME DE L'ARMÉE

Un corps de réservistes en voie d'être institué au sein des Fardc

Adopté en première lecture lors de la plénière du 19 avril à la chambre basse du Parlement, le projet de loi de création d'un corps de réservistes au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) vise à renforcer le système national de défense, dans le souci de mettre fin aux agressions récurrentes auxquelles le pays est confronté dans sa partie est. La Réserve armée de la défense, explique-t-on, est appelée à apporter un soutien temporaire aux Fardc.

Page 3

Des éléments des FARDC lors d'une parade



EXTENSION DE LA VILLE DE KOLWEZI

Lancement des travaux d'élaboration du Plan local d'aménagement



Guy Loando inspectant quelques sites dans la ville de Kolwezi

Le ministre d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, a lancé dernièrement les travaux d'élaboration du Plan local d'aménagement pour l'extension de la ville de Kolwezi en quatre nouvelles communes. L'initiative s'inscrit dans la vision du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, et du Programme gouvernemental pour le développement urbain de la RDC.

Page 3

FESTIVAL ME YA BE 12

Jacques Bana Yanga signe un doublé à l'ouverture



La Compagnie sélection Dans'art exécutant son mouvement d'ensemble au début de «L'espoir fait vivre»/Adiac

Auteur des deux pièces de danse contemporaine présentées la nuit du 20 avril au Centre Wallonie-Bruxelles, le chorégraphe Jacques Bana Yanga a lui-même été spectaculaire sur scène dans son solo «Laisse-moi parler». La pièce chorégraphiée et interprétée par la Compagnie Sélection Dans'art a été adoptée par le public, à l'ouverture du festival international de danse.

Page 5

ENJEUX POLITIQUES

La proposition de loi Tshiani sur la «congolité» revient dans le débat

La proposition de loi modifiant et complétant la loi n°04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise, initiée par Noël Tshiani, ancien candidat à la présidentielle de 2018, continue d'alimenter le débat politique. Le

texte réserve l'accès aux fonctions régaliennes aux seuls compatriotes nés de père et de mère congolais, au grand désenchantement de ceux qui ne s'y retrouvent pas.

Page 2

ÉDITORIAL

Destination Congo

Dans son entretien au quotidien français l'Opinion, le 15 avril, repris dans nos éditions du 19 avril, le président de la République est revenu sur les relations qui unissent le Congo et la France, les jugeant « bonnes ». Le chef de l'Etat a aussi souligné leur caractère historique aux plans politique, culturel et économique.

Intéressons-nous au volet économique, non pas pour rappeler, comme l'a à juste titre déclaré le président de la République, qu'environ deux cents entreprises françaises sont implantées au Congo, mais pour abonder dans le sens de l'appel qu'il a lancé à d'autres investisseurs pour explorer de nombreux secteurs en attente d'une réelle mise en valeur : agriculture, élevage, numérique, tourisme.

A l'évidence quand on évoque la présence économique française au Congo, les regards se tournent aussitôt vers le secteur des hydrocarbures où l'opérateur TotalEnergies occupe le premier rang parmi les sociétés étrangères. Ne perdons pas de vue que dans le domaine des banques, des bâtiments et travaux publics ainsi que des services, l'expertise française a aussi sa place au Congo.

Du fait de la crise économique et financière survenue en 2014, à laquelle s'est allié celle de la covid-19 ; du fait de la récession résultant de toutes ces pressions, l'investissement étranger a beaucoup ralenti dans le pays. L'arrêt de plusieurs chantiers et les retards observés dans le règlement de certaines dettes dues aux entreprises et aux prestations sociales en sont la preuve.

Ces derniers temps néanmoins, sans être totalement tirée d'affaire, l'économie congolaise se rééquilibre avec la perspective d'un rebond de la croissance estimée cette année à quelque 3%. D'où l'appel lancé aux investisseurs hexagonaux par le président Denis Sassou N'Guesso de choisir la destination Congo en profitant à la fois du climat de paix en cours dans le pays, et de l'amélioration de l'environnement des affaires grâce, entre autres, à l'adoption de la loi sur le partenariat public-privé.

Le Courrier de Kinshasa

ENJEUX POLITIQUES

La proposition de loi Tshiani sur la « congolité » toujours d'actualité

Rejetée par l'Assemblée nationale en 2021, la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise initiée par Noël Tshiani, ancien candidat à la présidentielle de 2018, est revenue dans le débat politique.

Nonobstant la controverse qu'elle n'a cessé de susciter dans l'opinion, le bureau de la chambre basse du Parlement a cru bon d'aligner la proposition de loi relative à la nationalité congolaise parmi les sujets à traiter pendant la session en cours, au grand dam de tous ceux qui y voient un syndrome de division sur fond de séparatisme. À la veille de l'élection présidentielle de décembre 2023, la loi Tshiani, aujourd'hui portée par le député Nsingi Pululu, dérange. Le fait qu'elle vise à réserver les plus hautes fonctions de l'État, dont la présidence de la République, aux seuls compatriotes nés de père et de mère congolais, ne fait pas l'affaire de ceux qui ne se retrouvent pas dans ce registre. Toutefois, les arguments ne manquent pas pour, soit soutenir l'approche identitaire sous-jacente qu'incarne cette proposition de loi, soit pour la rejeter purement et simplement.

Dans le camp de la coalition au pouvoir, l'on évite de se prononcer clairement sur le sujet, ou mieux de donner un avis orienté, question de ménager certaines susceptibilités. Un des cadres de l'Union sacrée pour la nation ne s'est pas empêché d'évoquer le droit démocratique dont aurait usé son

initiateur, quitte à ce que la représentation nationale puisse trancher après un examen minutieux. Pour les plus extrémistes, cette proposition de loi pourra renforcer la souveraineté dans le contexte d'infiltration dont le pays est victime à tous les niveaux de l'État. « Nous avons besoin des Congolais de sang pur pour diriger le Congo et assumer certaines fonctions régaliennes. Nous ne légiférons pas seulement pour aujourd'hui, mais pour le futur aussi », entend-on dire de la part des soutiens à la proposition de la loi Tshiani.

Moïse Katumbi, la principale cible ?

Là où le bât blesse, c'est le fait, pour une certaine opinion, de considérer que cette proposition de loi est taillée sur mesure puisqu'elle écarte, avant terme, quelques Congolais du jeu électoral. De père juif, Moïse Katumbi, potentiel candidat à la présidentielle de décembre 2023, est présenté, à tort ou à raison, comme principalement visé. Car, une fois la loi votée, sa candidature à la présidentielle de la République pourrait être comprise. Ce que nient les pro congolité qui préfèrent s'en remettre à la sanction du peuple, seul à trancher à travers les

urnes. D'où la question : être Congolais de père et de mère, est-ce un critère suffisant pour servir loyalement son pays ?

Une interrogation qui apporte l'eau au moulin des anti congolité au premier rang desquels figure le cardinal Fridolin Ambongo. Pour l'archevêque métropolitain de Kinshasa, cette proposition de loi est de nature à créer la division au sein de la société congolaise parce que comportant une germe de venin. Plutôt que de se focaliser sur l'examen d'une telle loi jugée séparatiste, xénophobe et discriminatoire, le prélat catholique invite les Congolais à se serrer les coudes pour déceler le jeu funeste des ennemis de la patrie portés par leurs velléités de balkanisation. Plusieurs mouvements citoyens craignent que ce projet de loi ne remette en cause la fragile unité nationale en générant inutilement des frustrations et des violences dont le pays n'a pas besoin à l'heure actuelle. Qu'à cela ne tienne ! Une chose est vraie, personne ne tolère qu'une loi puisse exclure une catégorie de Congolais. Il est simplement question de verrouiller l'accès aux fonctions régaliennes et non de retirer la nationalité congolaise à quiconque, explique-t-on.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain
Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

EXTENSION DE LA VILLE DE KOLWEZI

Lancement des travaux d'élaboration du plan local d'aménagement

Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, en présence de Fifi Masuka, vice-gouverneur du Lualaba, a lancé dernièrement les travaux d'élaboration du plan local d'aménagement pour l'extension de la ville de Kolwezi en quatre nouvelles communes.

Les quatre nouvelles communes de Kolwezi à construire porteront les noms de Kasulu, Luilu, commune du fleuve et Musompo. Cette initiative s'inscrit dans la vision du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, et du programme gouvernemental pour le développement urbain du pays. La province minière du Lualaba entend organiser la cité en prévision de l'explosion démographique à venir. La ville de Kolwezi, son chef-lieu, compte actuellement 570 000 habitants et se veut être un modèle de villes nouvelles durables. C'est dans ce cadre que la gouverneure par intérim, Fifi Masuka, avait sollicité le ministère de l'Aménagement du territoire pour étendre la ville en créant quatre nouvelles communes.

Devant une assemblée de ministres, des élus de la province et d'experts dont ceux de l'Agence nationale de l'aménagement du territoire, elle a renouvelé sa volonté d'entretenir et d'aménager le territoire du Lualaba. Fifi Masuka a aussi exprimé sa foi en la réussite et la concrétisation du projet d'extension de la ville.

Pour sa part, le ministre d'Etat, Guy Loando Mboyo, a rappelé le pilier quatre du programme



Le ministre d'Etat et la gouverneure par intérim de Lualaba, Fifi Masuka

« En demandant au ministère de l'Aménagement du territoire de certifier la qualité des nouvelles villes de la province, la gouverneure a démontré son souci de respecter les lois de notre pays »

gouvernemental définissant le rôle de l'aménagement du territoire, à savoir « *Doter le pays des outils de planification spatiale* ». Pour lui, la migration de la ville de Kolwezi devra se faire conformément aux directives de l'aménagement du territoire. « *En deman-*

dant au ministère de l'Aménagement du territoire de certifier la qualité des nouvelles villes de la province, la gouverneure a démontré son souci de respecter les lois de notre pays », s'est félicité Guy Loando Mboyo.

Le Lualaba de la province mi-

nière à la province aménagée. Accompagné du ministre provincial en charge des Infrastructures, le ministre d'Etat a visité le futur aéroport de Kolwezi qui répond aux normes internationales et permettra à la province d'augmenter sa capacité d'accueil

et de gestion de l'espace aérien. Il a également visité la future assemblée provinciale, dont les travaux sont à 90% réalisés. D'autres réalisations en cours ont fait l'objet d'une visite, notamment le nouveau bâtiment de l'hôpital Mwangeji, l'immeuble de la direction des recettes du Lualaba, un collecteur d'eau de pluie permettant la lutte contre les éboulements. Il ya lieu de souligner que le plan local d'aménagement pour l'extension de la ville de Kolwezi permettra de travailler sur la délimitation et l'aménagement des quatre nouvelles communes, avant leur validation par le ministre de l'Intérieur. La loi sur l'aménagement du territoire sera mise en place avec des OPJ pour constater les éventuelles irrégularités des règles relatives à l'aménagement du territoire. La méthode participative permettra également de travailler en collaboration avec les chefs coutumiers de la région. Des travaux d'élaboration du plan local d'aménagement sur l'exploitation de la ville de Kolwezi seront aussi lancés, tout en renforçant les capacités des cadres et agents de l'Aménagement du territoire et des services sectoriels.

Blandine Lusimana

RÉFORME DE L'ARMÉE

Un corps de réservistes en voie d'être institué au sein des FARDC

La session ordinaire parlementaire ouverte en mars dernier se poursuit à l'Assemblée nationale avec l'examen et l'adoption de quelques propositions et projets de loi en souffrance. La toute dernière proposition de loi ayant requis la sanction positive des députés nationaux est celle portant sur la création d'un corps de réservistes au sein de l'armée nationale.

Adopté en première lecture lors de la plénière du 19 avril, le projet de loi portant sur la création d'un corps de réservistes fait partie de la série des réformes à introduire au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), en quête d'une nouvelle dynamique pour mieux répondre aux défis sécuritaires actuels. Cette Réserve armée de la défense (RAD), explique-t-on, est appelée à apporter un soutien temporaire aux FARDC. En tout cas, les explications fournies par ses initiateurs ont été tellement claires que les élus du peuple n'ont pas hésité à l'adopter.

Outre le fait que la RAD entend renforcer le système national de défense dans le souci de mettre fin aux agressions récurrentes auxquelles le pays est confronté, elle est également appelée à renforcer la protection de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. La RAD, qui sera

placée sous l'autorité du chef de l'Etat, en sa qualité de commandant suprême des FARDC, permettra, par ailleurs, de renforcer l'éveil patriotique. Dans le contexte actuel où l'augmentation des effectifs de l'armée fait partie des priorités nationales, cette loi est prise à point nommé. Pour passer rapidement de cent cinquante mille à cinq cent mille hommes, il faudra compter avec l'appui de ce corps des réservistes. Cette nouvelle structure sera composée des militaires retraités, des ex-membres de services de sécurité, des volontaires civils, mais aussi des démobilisés du service militaire contractuel.

En outre, certains membres des forces d'auto-défense actifs dans certaines zones de l'Est de la RDC pourraient aussi être temporairement engagés. À ce sujet, quelques inquiétudes ont été exprimées quant à l'enrôlement de ces éléments incon-



Des éléments des FARDC lors d'une parade

trôlés dans l'armée régulière. Aussi, a-t-il été sollicité que la résolution puisse être intégrée dans la loi organique régissant le fonctionnement de l'armée. Toutefois, ne va pas intégrer la RAD qui veut étant entendu que tout requérant sera soumis, au préalable, à des conditions

strictes telles que la jouissance d'une bonne moralité et n'avoir pas été condamné pour crime de guerre, crime contre l'humanité ou génocide. De plus, une formation et divers types d'entraînement seront obligatoires. Pendant la période de prestation, les membres de ce corps seront

soumis à la discipline, aux lois et aux règlements militaires. Précisons que le projet de loi instituant la RAD a été voté à l'unanimité de trois cent quatre-vingt-quatre députés ayant pris part au vote et sera transmis au Sénat pour seconde lecture.

Alain Diasso

UNION AFRICAINE

Le Dr Jean Kaseya a pris ses fonctions de directeur général des CDC Africa

Elu le 18 février dernier par les chefs d'Etat africains, lors du 36e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, le médecin congolais a pris, le 17 avril, ses nouvelles fonctions de directeur général des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Africa). Il a eu des échanges bilatéraux avec la vice-présidente de la Commission de l'UA, l'économiste rwandaise Monique Nsanzabaganwa.

Le Dr Jean Kaseya a été élu à son nouveau poste au détriment de l'ancien directeur par intérim du CDC Africa, le Kényan Ahmed Ogwell Ouma, et de Magda Robalo Correia E Silva, ancienne ministre de la Santé de la Guinée-Bissau. Le processus de recrutement a duré environ un an et a enregistré 180 candidatures. Celle du Dr Jean Kaseya avait été présentée par le gouvernement congolais. « Avec ce vote, la RDC vient de signer une grande victoire diplomatique en arrachant ce poste. C'est la plus grande fonction permanente après le passage de Gérard Kamannda comme secrétaire général de la défunte OUA en 1972. C'est aussi la preuve que la RDC a repris sa place au sein de cette institution dont elle était exclue du droit de vote », avait fait savoir la présidence de la République.



Le Dr Jean Kaseya, nouveau directeur général de CDC Africa, et la vice-présidente de la Commission de l'UA, Monique Nsanzabaganwa

Premier directeur général

A son nouveau poste, le Dr Kaseya dispose d'un contrat de quatre ans, basé à Addis-Abeba, avec une période probatoire d'un an. Le contrat peut être renouvelé une fois. Il est le premier directeur général des CDC. Son prédécesseur, le Dr John Nkengasong, d'origine camerounaise, n'était que directeur. En effet, il y a plus d'un an, les chefs d'Etat africains ont voté pour permettre aux CDC de passer du statut d'institut technique spécialisé de l'UA à celui d'agence de santé publique. Les CDC africains fonctionnaient précédemment comme une division technique de l'UA. Désormais, ils sont financés par l'UA en tant qu'organisation indépendante et agence plus ou moins autonome. Ce qui donne à l'agence plus

d'autorité, de flexibilité et de rapidité pour répondre aux urgences de santé publique. Ce changement donne également plus de pouvoirs au nouveau directeur général. Il rend compte au président en exercice de l'UA et a le pouvoir de convoquer les chefs d'Etat sur des questions de santé publique, ce qui n'était pas le cas d'un simple directeur qui devait écrire des mémos et les faire examiner par une hiérarchie. Ce qui provoquait des retards dans la réponse aux épidémies par les centres. Mais, le directeur général des CDC peut déployer plus rapidement le personnel pour répondre aux épidémies. Les CDC africains continueront à dépendre de la Commission de l'UA, mais sur une base trimestrielle, de la même manière dont l'Organi-

sation mondiale de la santé dépend des Nations unies.

Médecin expérimenté

Le Dr Jean Kaseya a plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de la santé publique au niveau de la République démocratique du Congo (RDC) et sur le plan international. Dans ses nouvelles fonctions, il est chargé de diriger les CDC dans leur quête de sécurité sanitaire mondiale pour la population de toute l'Afrique. Il s'agit notamment de renforcer la surveillance des maladies, de collaborer avec les pays pour consolider les systèmes de santé et de répondre aux urgences sanitaires.

Le nouveau directeur général des CDC Africa a travaillé pendant neuf ans au Fonds des

Nations unies pour l'enfance, deux ans à Gavi, l'Alliance du vaccin, ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé et au gouvernement de la RDC où il a été responsable de la vaccination systématique et conseiller principal de l'ancien président congolais, Laurent-Désiré Kabila. Avant sa nomination, il travaillait pour la Clinton Health Access Initiative, où il a été directeur national principal pour la RDC et chef de l'équipe mondiale pour le travail sur la plateforme africaine de diagnostic sanitaire avec la Banque européenne d'investissement.

Nouveau pacte

Dans le document soumis pour sa candidature et où il expose sa vision, indique le site spécialisé devex.com, le Dr Jean Kaseya évoque ce qu'il appelle « le nouveau pacte », qui vise à instaurer une « nouvelle culture de gestion » au sein de l'organisation, tout en poursuivant la mise en œuvre du nouvel ordre de santé publique du CDC pour l'Afrique, lancé par son premier dirigeant, le Dr John Nkengasong. Le nouvel ordre de santé publique est ancré dans les principes de l'appropriation continentale de la sécurité sanitaire. Au cœur de son mandat, selon le médecin congolais: « Un Africa CDC techniquement fort, qui compte des experts de premier plan parmi son personnel, qui est adéquatement financé et efficace en matière de budgétisation,

qui dispose d'équipes d'intervention rapide fiables sur le terrain en temps de crise, et qui contribue à la construction d'une Afrique résiliente, capable de détecter, de prévenir et de contrôler efficacement les maladies pour la réalisation de la [couverture sanitaire universelle], des ODD et de l'agenda 2063 de l'UA ». Ce dernier, poursuit devex.com, a noté que l'Africa CDC a un grand nombre de postes vacants, des processus administratifs lourds, une gestion financière et logistique faible qui comprend « un manque de contrôles internes, des règles financières et des mécanismes de responsabilité inadéquats, et un processus d'approvisionnement sous-optimal ».

Une taxe pour financer la santé
Le Dr Jean Kaseya a noté qu'en 2020, l'Africa CDC n'a utilisé que 39 % de son budget opérationnel provenant des donateurs, malgré la pandémie de covid-19 en cours et d'autres urgences sanitaires. Il a également écrit que l'Africa CDC souffre d'un manque de responsabilité, fonctionnant actuellement sans plan stratégique ni rapports annuels accessibles au public pour 2021 ou 2022, qui sont nécessaires pour que l'agence tire les leçons de ses erreurs et corrige sa trajectoire. Cette situation, selon le nouveau directeur général, entraîne une perte de confiance dans l'Africa CDC. En outre, pour permettre aux CDC d'accéder à une autonomie financière, le Dr Jean Kaseya aimerait que le continent mette en place une «taxe aérienne africaine» sur les passagers des compagnies aériennes pour financer le soutien sanitaire de l'Africa CDC aux pays. Cette taxe, selon lui, pourrait générer chaque année jusqu'à 300 millions de dollars.

Au cours des cent premiers jours de son mandat, il prévoit de s'entretenir avec les partenaires et le personnel afin de comprendre les besoins, de publier un plan stratégique et d'anciens rapports annuels, dans le but de prendre des décisions pour corriger rapidement les lacunes et restaurer la crédibilité de l'organisation. Il prévoit également d'organiser une réunion de reconstitution des ressources afin de collecter des fonds dans l'espoir de «développer une nouvelle voie de mobilisation des ressources».

Patrick Ndungidi

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

**LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE**

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

FESTIVAL ME YA BE 12

Jacques Bana Yanga signe un doublé à l'ouverture

Auteur des deux pièces de danse contemporaine présentées la nuit du 20 avril au Centre Wallonie-Bruxelles (CWB), le chorégraphe Jacques Bana Yanga a lui-même été spectaculaire sur scène dans son solo «Laisse-moi parler».

C'est d'abord le travail du chorégraphe que la salle a apprécié et découvert à travers L'espoir fait vivre. La pièce chorégraphiée par Jacques Bana Yanga et interprétée par la Compagnie sélection Dans'art a tout de suite été adoptée par le public à l'ouverture du festival international de danse. La prestation des quinze danseurs, avec en tête de file David Kazembe, l'aîné de la troupe, a donné le ton de la douzième édition de Me ya be. Débuté par un mouvement d'ensemble répété à plusieurs reprises, L'espoir fait vivre doit être perçu tel un appel à la résilience. « Dans la vie, il ne faut pas désespérer même si aujourd'hui tout marche et que demain tout s'écroule, et que le lendemain on se reprend mais que le surlendemain tout retombe à l'eau. Il faut toujours persévérer et espérer car demain tout peut reprendre », a expliqué au Courrier de Kinshasa David Kazembe.

Le mouvement des quinze danseurs faisant bloc est représentatif d'une famille soudée mais composée d'individualités. A savoir que « même des jumeaux nés à quelques minutes d'intervalle, identiques physiquement affichent un caractère et un comportement différents quoiqu'ayant les mêmes visages », a dit le

danseur-interprète. Pris dans le contexte familial, le mouvement d'ensemble renvoie à la cohésion du départ, essentielle dans toute famille équilibrée, « mais inévitablement rompue quand chacun s'engage sur sa propre voie, celle de son destin, se lance dans sa vision personnelle. Avant cela, le mouvement est unique, on partage les mêmes réalités », a ajouté David Kazembe.

L'espoir fait vivre c'est aussi se dire : « Il faut reculer pour mieux sauter ». En synchronie, les danseurs renversent la tête en arrière entraînant le buste. Illustration du regard posé sur son passé sans faire marche arrière. « Les danseurs font l'exercice de regarder derrière soi avant d'avancer car dans les moments difficiles, le mieux à faire est de considérer d'où l'on est sorti, où l'on se situe sur le moment et là où se porte le regard, où l'on désire partir », a souligné David Kazembe.

Rassembler les danseurs de la RDC

La Compagnie sélection Dans'art est née de la sélection faite au cours des ateliers réalisés en amont du festival en vue d'enrichir sa programmation. « Nous avons travaillé avec les danseurs des vingt-quatre communes pendant



La Compagnie sélection Dans'art exécutant son mouvement d'ensemble au début de «L'espoir fait vivre»/Adiac

trois mois. Quinze artistes sont sortis de chaque district et ont formé une famille », a affirmé David. « Au sein de toute famille, il existe des règles, elles sont toutes régies par des règles spécifiques de sorte que tous sont appelés à s'y conformer. Qu'importe le destin de chacun des enfants, et c'est souvent le cas, certains feront des études plus longues et plus poussées que d'autres, elles s'appliquent à tous. Parmi elles, il y a la discipline, elle est également de mise dans notre travail en tant que danseur ». La mise en œuvre

de la nouvelle troupe traduit, a-t-il dit, « la vision prônée par Jacques Bana Yanga de rassembler tous les danseurs de la République démocratique du Congo (RDC) pour en faire une famille ».

Après le chorégraphe, c'est le danseur de la Compagnie, Jacques Bana Yanga, qui s'est pleinement exprimé à travers son solo Laisse-moi parler. Dans cette pièce, il se fait militant, parti de son histoire personnelle qui prend une tournure inattendue à la mort de son père alors qu'il est adolescent. Dans une fratrie de seize enfants, il est

douzième et tout bascule. De l'expérience qu'il tire de la vie, il apprend la résistance, fait face et évoque les problématiques sociales ainsi que politiques qui minent son pays, la RDC, mais aussi l'Afrique. Dans le lot, famine, chômage, absence d'aide, censure, corruption... sont des maux qu'il dénonce en laissant à son corps exprimer son ressenti car de sa bouche, aucun son ne sort. Les mots restés enfoncés dans la gorge, ses gestes sont assez éloquentes pour les traduire et la salle ne peut qu'applaudir.

Nioni Masela

CHAMPIONNAT NATIONAL

La Linafoot publie le calendrier de reprise des matches

Après quatre mois d'arrêt pour des problèmes financiers et logistiques, le championnat national de football va reprendre à la suite de la publication par la Ligue nationale de football (Linafoot) du calendrier des rencontres.

La 28e édition du championnat de la Linafoot, Ligue 1, reprendra le 5 mai, après quatre mois d'arrêt à cause des problèmes financiers et logistiques auxquels elle a été confrontée. La commission de gestion de la Linafoot a de ce fait publié un calendrier des matches.

Notons que la Linafoot a en quelque sorte répondu à l'ultimatum des dirigeants des clubs réunis dans l'Association des dirigeants de football du Congo (ADFCO). En effet, ce collectif des dirigeants des clubs avait exigé à la Fédération congolaise de football (Fécofa) et à la Linafoot le redémarrage du championnat avant le 5 mai. L'ADFCO avait également demandé avec instance au gouvernement de financer la reprise de cette compétition qui n'était pas arrivée à la fin de la manche aller. Les dirigeants des clubs engagés en Lignes 1 et 2 étaient donc prêts à reprendre le championnat mais pas au-delà du 5 mai. La publi-



Vue d'un match du championnat de la Linafoot

cation du calendrier des premiers matches du redémarrage a donc rencontré leur préoccupation.

Toutefois, il y a des doutes sur le respect de ce calendrier, du fait que la Linafoot n'a pas

obtenu de soutien financier du gouvernement. Les clubs n'ont pas reçu la garantie des pouvoirs publics sur la prise en charge de leurs déplacements à travers le pays pour disputer les matches. Selon une rumeur

persistante, la Fécofa et la Linafoot auraient opté d'affecter la prime de la Confédération africaine de football de 200 000 dollars américains aux Léopards A' pour leur participation à la 7e édition du Championnat

d'Afrique des nations. En attendant, un seul match est programmé pour le 5 mai à 15h30, au stade TP Mazembe de Lubumbashi. Le TP Mazembe accueillera la formation de la Jeunesse sportive de Kinshasa (JSK).

Le calendrier

5 mai au stade TP Mazembe, à Lubumbashi
TP Mazembe vs JSK
6 mai
Maniema Union vs FC Renaissance
DCMP vs US Panda
AC Kuya vs AC Rangers
7 mai
SMS.Balende vs US Tshinkunku
FC Etoile du Kivu vs Celeste FC
8 mai
L'shi sport vs JS Kinshasa
9 mai
AC Rangers vs US Panda
10 mai
Etoile du Kivu vs Renaissance
AS Maniema Union vs AS Simba

Martin Engimo

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE A LA COVID-19
PRUC-19

AVIS DE RECRUTEMENT N°07 UGP- PRUC-19 POUR « L'ASSISTANT EN PASSATION DES MARCHES du Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 » (Période de publication du 14 au 18 avril 2023)

Le Gouvernement du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) afin d'accompagner ses efforts dans la mise en œuvre de certaines activités du plan national de riposte contre COVID-19 à travers le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 (PRUC-19). Ce prêt, couvre la période de 2020 à 2023, soit trois (03) ans L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : Prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19, et renforcer le système national de préparation en matière de santé publique. Depuis le début de la pandémie, des progrès importants dans le domaine des sciences ont permis l'émergence de nouvelles thérapies et la production de vaccins contre la COVID-19, ce qui représente un changement d'une importance capitale. La vaccination contre la COVID-19 a commencé dans de nombreux pays à revenu élevé en décembre 2020. Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 à la population congolaise ciblée et éligible afin d'accélérer la reprise des activités économiques et sociales. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et administré de manière équitable.

Le Congo a aussi reçu un Don équivalent à 3 millions USD pour renforcer son système de santé. Enfin, un 3ème Financement additionnel équivalent à 29.67 millions USD reçu par le Congo va améliorer le traitement et les soins, notamment la capacité de livraison d'oxy-

gène du pays et en maintenant les services essentiels. Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentielles de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 comprend trois (03) composantes ci-après :

- Composante 1: Développer la détection précoce des cas, la capacité de diagnostic, la recherche des contacts, l'enregistrement et la notification des cas.
- Composante 2 : campagne de communication, engagement communautaire et changement de comportement
- Composante 3 : Gestion de la mise en œuvre et suivi et évaluation

Conformément aux plans de travail 2022/23/24, le Gouvernement du Congo par le biais de l'unité de Gestion du projet PRUC-19 à l'intention de recruter un assistant en passation des marchés dudit projet. Missions de l'Assistant(e) en Passation des Marchés

L'Assistant(e) en Passation des Marchés est placé(e) sous l'autorité du Coordonnateur du PRUC-19 et sous la supervision directe du Spécialiste en Passation des Marchés de l'UGP- PRUC-19 à qui il(elle) rend compte.

L'Assistant(e) en passation des marchés est chargé(e) entre autres :

- (i) En ce qui concerne l'organisation :
 - Tenir un répertoire des consultants et sous-missionnaires qualifiés au fur et à mesure de la publication des avis à manifestations d'intérêts et d'appels d'offres.
- (ii) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres :
 - Tenir à jour le plan de passation des marchés
 - Assister le spécialiste en Passation des marchés à élaborer les dossiers d'appel d'offres des marchés de travaux et de fournitures

ainsi que les demandes de propositions pour les services de consultant et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations internes nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et des bailleurs de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de financement.

(iii) En ce qui concerne la passation des marchés :

- Assister le Spécialiste en Passation des marchés dans la préparation de l'avis général de passation des marchés ainsi que des avis spécifiques de passation des marchés ;
- Assurer le secrétariat des séances d'ouverture des offres ainsi que les séances de négociations des marchés. Il ne pourra pas être membre de la Commission d'évaluation ni de la commission des marchés ;

(iv) En ce qui concerne l'exécution des marchés :

- S'assurer que tout contrat signé est bien enregistré par les autorités compétentes afin de garantir le paiement efficient des taxes dues, le cas échéant.

• QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC+3 minimum) dans les domaines de gestion, droit, administration, économie ; d'ingénierie ou équivalent ;

- Être détenteur d'un certificat en passation des marchés (MOOC ou autre formation) est un très gros atout ;

- Avoir une expérience pertinente en qualité de spécialiste ou d'Assistant en passation des marchés des projets publics ou privés (Joindre une copie des différents attestations ou différents certificats et/ou autres documents probants) ou une très bonne connaissance des pratiques de passation des marchés et des règles et procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement ou Banque mondiale);
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et

de l'utilisation des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint,). La maîtrise du STEP est un atout ;

- Avoir une bonne capacité à rédiger des rapports concis, précis et synthétiques en langue française ;

- Avoir une attitude dynamique et volontariste ;

- Avoir une aptitude à travailler en équipe dans un environnement multiculturel et sous pression ;

- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale, des Nations unies et/ou des autres bailleurs de fonds constituent un atout.

• Composition du Dossier de candidature
Le dossier de candidature sera constitué comme suit :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19 ;
- La copie du diplôme requis (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion du projet PRUC-19 située à côté du Centre Scolaire Notre Dame du Rosaire-Moungali III (Avenue DRTV vers la Morgue Municipale de Brazzaville) de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste d'Assistant en Passation des Marchés de l'UGP- PRUC-19 » et déposés sous pli fermé à 'adresse ci-dessus ou par voie électronique « passationdesmarchesugppruc19@gmail.com » au plus tard le 12 mai 2023 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2023.

**Le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19,
Vital Evence EBELEBE**

AVIS DE RECRUTEMENT N°08 /UGP- PRUC-19 POUR « TROIS (3) CHAUFFEURS du Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 » (Période de publication du 14 au 18 avril 2023)

Le Gouvernement du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) afin d'accompagner ses efforts dans la mise en œuvre de certaines activités du plan national de riposte contre COVID-19 à travers le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 (PRUC-19).

Ce prêt, couvre la période de 2020 à 2023, soit trois (03) ans L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de : Prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19, et renforcer le système national de préparation en matière de santé publique.

Depuis le début de la pandémie, des progrès importants dans le domaine des sciences ont permis l'émergence de nouvelles thérapies et la production de vaccins contre la COVID-19, ce qui représente un changement d'une importance capitale. La vaccination contre la COVID-19 a commencé dans de nombreux pays à revenu élevé en décembre 2020. Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 à la population congolaise ciblée et éligible afin d'accélérer la reprise des activités économiques et sociales. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et administré de manière équitable.

Le Congo a aussi reçu un Don équivalent à 3 millions USD pour renforcer son système de santé. Enfin, un 3ème Financement additionnel équivalent à 29.67 millions USD reçu par le Congo va améliorer le traitement et les soins, notamment la capacité de livraison d'oxygène du pays et en maintenant les services essentiels. Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentielles de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 comprend trois (03) composantes ci-après :

- Composante 1 : Développer la détection précoce des cas, la capacité de diagnostic, la recherche des contacts, l'enregistrement et la notification des cas.
- Composante 2 : campagne de communication, engagement communautaire et changement de comportement
- Composante 3 : Gestion de la mise en œuvre et suivi et évaluation

Conformément aux plans de travail 2022/23/24, le Gouvernement du Congo par le biais de l'unité de Gestion du projet PRUC-19 à l'intention de recruter trois chauffeurs dudit projet.

1. Description de la mission
Placés sous la supervision du Responsable Administratif, Comptable et Financier de l'UGP-PRUC-19, les chauffeurs auront pour missions de :

- Conduire les véhicules pour les missions et les courses internes et veiller quotidiennement à

leur bon état de fonctionnement ;

- Assurer la logistique du personnel de l'UGP en charge des projets santé et toutes autres personnes impliquées dans la mise en œuvre des activités pour les nécessités de service ;
- Assurer le nettoyage et l'entretien quotidien des véhicules ;
- Assurer la transmission des courriers et autres documents administratifs en lien avec la mise en œuvre des activités du portefeuille santé ;
- Assurer la surveillance des réparations des véhicules ;
- Assurer toutes autres tâches à lui confiées pour l'intérêt du service.

2. Qualifications requises

- Être de nationalité congolaise ;
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie B ;
- Avoir au moins un niveau d'études du secondaire ;
- Avoir une expérience professionnelle de cinq (5) ans au minimum dans une structure publique ou privée de conduite des missions de longue distance et sur des pistes rurales ;
- Être âgé de moins de 45 ans ;
- La connaissance de la mécanique serait un atout ;
- La connaissance des structures sous tutelle du ministère en charge de la santé est un atout ;
- La connaissance de l'intérieur du pays est un avantage non négligeable.

3. Durée de la Mission et Lieu d'Affectation

La durée des prestations est de 1 an renouvelable sur base de bonne conduite et de performance après évaluation. Les candidats retenus seront invités à signer un contrat avant toutes

prestations de services.

Le lieu d'affectation des Chauffeurs est Brazzaville au siège du projet PRUC-19 avec des déplacements à l'intérieur du pays selon la nécessité.

• Composition du Dossier de candidature
Le dossier de candidature sera constitué comme suit :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19 ;
- La copie du diplôme requis (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion du projet PRUC-19 située à côté du Centre Scolaire Notre Dame du Rosaire-Moungali III (Avenue DRTV vers la Morgue Municipale de Brazzaville) de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste de chauffeur de l'UGP- PRUC-19 » et déposés sous pli fermé à 'adresse ci-dessus ou par voie électronique « passationdesmarchesugppruc19@gmail.com » au plus tard le 12 mai 2023 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2023.

**Le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19,
Vital Evence EBELEBE**

CHINE-GABON

Les liens d'amitié se resserrent

À l'invitation du président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, le président gabonais, Ali Bongo Ondimba, a effectué du 18 au 21 avril une visite d'État à Pékin au cours de laquelle il a discuté et partagé avec son homologue les points de vue sur les relations entre les deux pays ainsi que sur les sujets d'intérêt commun.

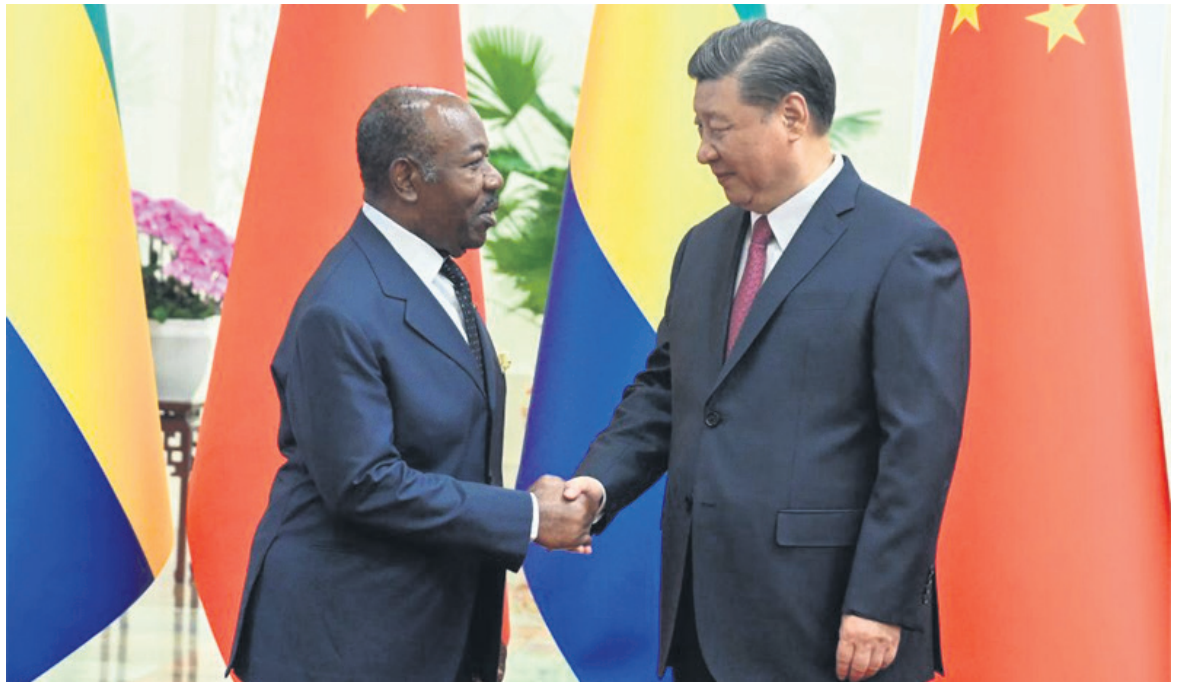
Ali Bongo Ondimba, président du Gabon, venait de répondre à l'invitation de son homologue chinois, Xi Jinping. Les deux chefs d'État se sont retrouvés le 19 avril, à Pékin, pour promouvoir les relations bilatérales entre la Chine et le Gabon et de faire avancer la coopération dans différents domaines. Il s'agit, en effet, de travailler de commun accord pour bâtir un partenariat stratégique de coopération globale marqué par la haute confiance politique mutuelle. En outre, l'intégration économique efficace et l'entraide sur le plan sécuritaire sont prises en compte. Il en va de même pour la solidarité et la coordination dans les affaires internationales ainsi que l'inspiration mutuelle entre les civilisations.

Dans la mise en pratique de ce partenariat, le Gabon et la Chine ont convenu de tenir compte des réalités nationales dans l'exploration d'une voie de développement de la démocratie, des droits de l'homme, répondant aux aspirations de leurs peuples respectifs. En cela, les deux pays s'opposent fermement à ce qu'un autre, quel qu'il soit, abuse des valeurs démocratiques ou s'ingère dans les

affaires intérieures des pays souverains. Ce, sous prétexte de la défense de la démocratie et des droits de l'homme qui, implicitement, incite à la division et à la confrontation.

Dans la mise en œuvre de l'initiative « La Ceinture et la route », les deux pays ont annoncé de ne ménager aucun effort. La Chine et le Gabon souhaitent également explorer le potentiel de leur coopération dans la mise en œuvre des nouvelles mesures prises lors du forum sur la coopération sino-africaine tenu à Dakar, au Sénégal. Le but étant de renforcer la coopération gagnant-gagnant et le développement partagé.

En matière de commerce et d'investissements, les deux pays conviennent d'accroître des échanges et réitérent leur engagement à mettre pleinement en valeur la commission mixte de coopération économique et commerciale. Les mécanismes en vue d'augmenter le volume des échanges commerciaux bilatéraux ne sont pas en reste. A ce propos, la Chine a promis d'étudier la possibilité d'accorder l'accès au marché à un plus grand nombre de produits gabonais.



« La Chine encouragera davantage d'entreprises à investir et à s'implanter au Gabon, à participer à la construction d'infrastructures en matière de routes, d'électricité, d'information et de communication, et à approfondir la coopération mutuellement bénéfique dans les secteurs agricole, pétrolier et gazier, minier, de la sylviculture et de l'aquaculture, pour soutenir les efforts de diversification

économique du Gabon. Elle facilitera l'organisation, par la partie gabonaise, d'activités de promotion des investissements en Chine », souligne le document stratégique publié conjointement par les deux pays.

Au terme de sa visite d'État de quatre jours, le président Ali Bongo Ondimba a exprimé ses sincères remerciements au président Xi Jinping pour sa réélection, ainsi qu'au gouvernement et au peuple

chinois pour l'accueil chaleureux et amical qu'ils lui ont réservé. Les deux parties sont convenues de poursuivre les visites d'État. A cet effet, le chef d'État gabonais a invité son homologue chinois à effectuer une visite au Gabon, en 2024, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Merveille Jessica Atipo,
depuis Pékin

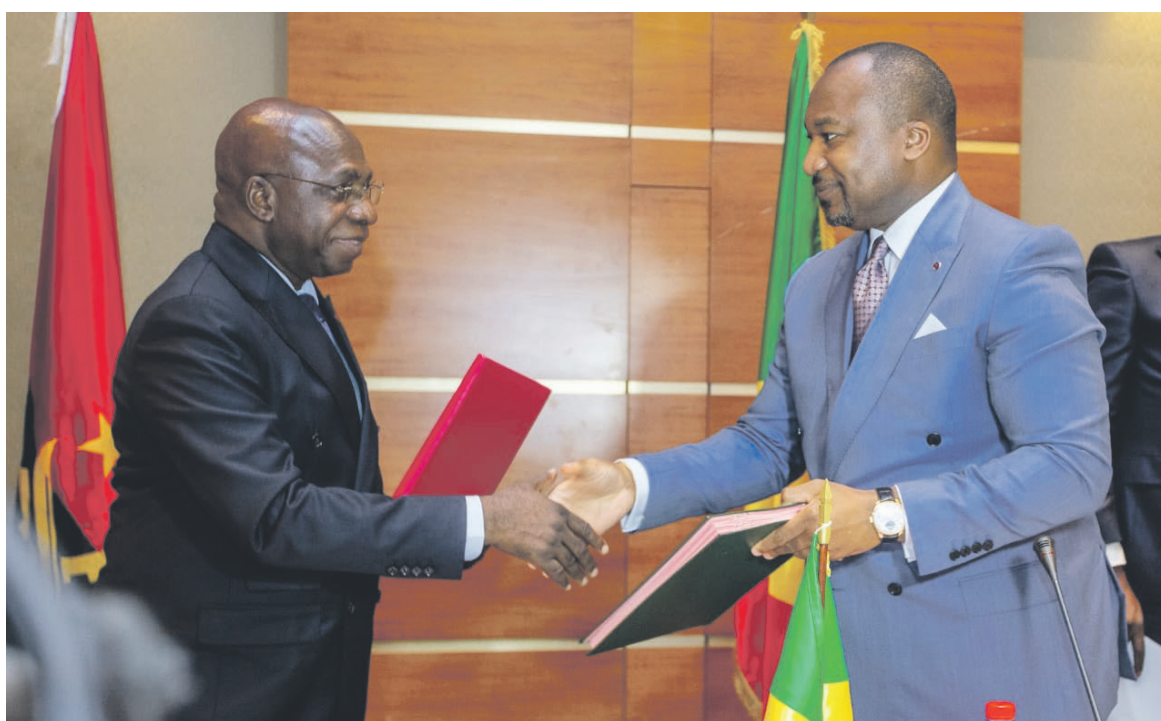
« BOUCLE D'AMITIÉ ÉNERGÉTIQUE »

L'Angola rejoint les deux Congo

L'annonce a été faite à la fin des travaux de la huitième session de la grande commission mixte de coopération entre le Congo et l'Angola, qui s'est tenue du 18 au 20 avril, à Brazzaville.

Présidée par le ministre congolais de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, et le ministre angolais des Relations extérieures, Tete Antonio, la session de la grande commission mixte Congo-Angola, qui s'est tenue pendant trois jours, a abouti à plusieurs conclusions dont l'adhésion de la République d'Angola à l'accord relatif à la « Boucle d'amitié énergétique ». Les deux parties ont préconisé la tenue d'une rencontre tripartite des ministres de l'Énergie des trois pays, pour convenir des modalités de mise en œuvre dudit accord.

En outre, le Congo et l'Angola ont échangé les projets d'accords de coopération dans les domaines des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat, de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, des écosystèmes forestiers et fauniques, du tourisme et de la promotion de la femme. Ils se sont accordés pour diligenter la finalisation desdits projets d'accords dans un meilleur délai. « C'est une étape importante que nous venons de franchir à nouveau. Les diverses conclusions auxquelles les deux



parties ont abouti, lesquelles constituent notre programme d'action au cours des deux prochaines années, participent de notre volonté de consolider, de diversifier et d'insuffler une dynamique nouvelle à notre coopération », a souligné le ministre congolais, Denis Christel Sassou Nguesso. S'agissant de la mobilité des per-

sonnes, les deux parties ont réaffirmé les dispositions pertinentes de l'accord sur l'exemption des visas pour les détenteurs des passeports diplomatique et de service entre les deux pays. Elles ont procédé à l'échange des spécimens des passeports et leur ratification en vue de leur mise en application réciproque dans les meilleurs délais. « Nous devons traduire

par des résultats concrets les décisions de cette rencontre, en vue d'accroître les indicateurs de notre coopération et qu'elle contribue au développement de nos pays et à l'amélioration de la qualité de vie de nos peuples respectifs », a déclaré le ministre des Relations extérieures de l'Angola, Tete Antonio.

Parmi les recommandations for-

mulées par les représentants des deux pays figurent la tenue d'un forum économique, la tenue de la réunion des experts dans le domaine des finances en vue de poursuivre les négociations sur la dette du Congo envers l'Angola, la mise en place de la commission mixte de défense et sécurité en vue de renforcer le suivi et l'évaluation des actions de coopération militaire et sécuritaire, la relance des travaux de la commission technique mixte des experts en matière des frontières et de ses sous-commissions...

Au sortir de cette réunion, les deux pays se sont fixés comme objectif de donner une nouvelle impulsion à leur coopération. « Nous espérons qu'à l'avenir, cette dynamique nous permettra de conforter ce cadre juridique par la conclusion des accords de coopération restés en instance de négociation. Il y a lieu de dire que la fin de nos travaux ouvre, en réalité, la voie à une période de dur labeur qui consiste à traduire dans les faits nos engagements pris devant les peuples de nos deux pays », a conclu le ministre Denis Christel Sassou Nguesso.

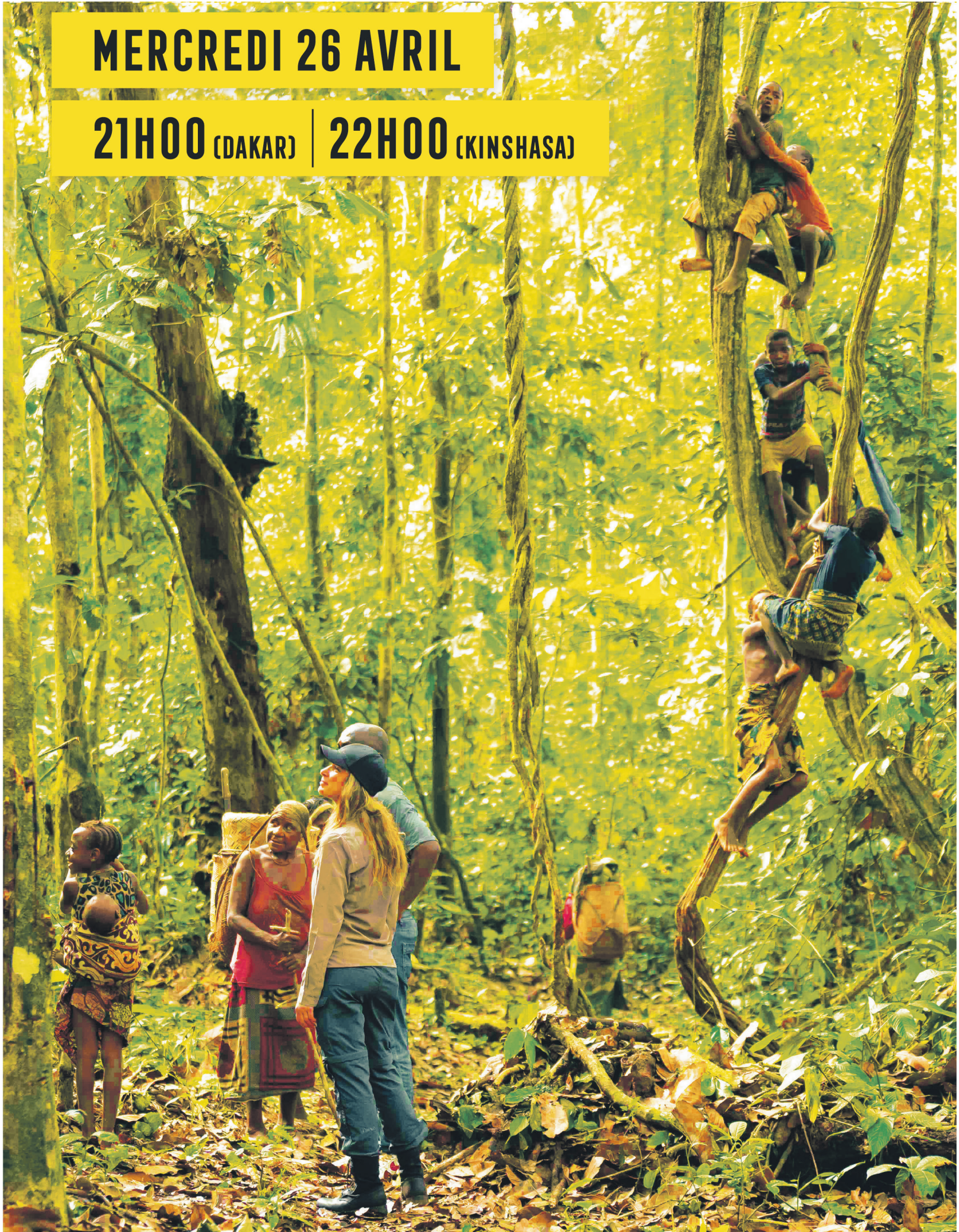
Durly Emilia Gankama

À LA VIE, À LA TERRE

▼ Le rendez-vous événementiel de TV5MONDE présenté par Chloé Nabédian.
« Congo : des arbres et des hommes ».

MERCREDI 26 AVRIL

21H00 (DAKAR) | 22H00 (KINSHASA)



Regarder le monde
avec attention

**TV5
MONDE**

À retrouver aussi
sur la plateforme
100% gratuite



SANTÉ

L'Afrique doit vacciner 33 millions d'enfants pour renouer avec les progrès

Environ 33 millions d'enfants devront être vaccinés en Afrique entre 2023 et 2025 pour que le continent soit en mesure d'atteindre les objectifs mondiaux de vaccination pour 2030, notamment la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies évitables par la vaccination, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les répercussions de la pandémie de covid-19 sur les services de vaccination de routine ont fait augmenter le nombre d'enfants « zéro dose » et sous-vaccinés, soit une hausse de 16% entre 2019 et 2021 qui porte à environ 33 millions le total cumulé de ces enfants. Ce qui représente près de la moitié du nombre mondial, d'après les estimations de l'OMS et de l'Unicef. « La pandémie a fortement ralenti les efforts de vaccination dans la région, ce qui rend des millions d'enfants vulnérables à des maladies évitables par la vaccination, qui peuvent provoquer des formes graves et même entraîner la mort », a déclaré la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti. « Alors que les pays s'efforcent de sortir de la période sombre causée par la covid-19, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de terrain sur les maladies. Tout doit être mis en œuvre pour que chaque enfant ait accès aux vaccins essentiels », a-t-elle poursuivi.

Une volonté politique renouvelée

En l'absence d'une volonté politique renouvelée et d'une intensification des efforts par les gouvernements, la couverture vaccinale en Afrique ne reviendra pas à ses niveaux de la période pré-pandémique avant 2027, estime-t-on. La Semaine africaine de la vaccination et la Semaine mondiale de la vaccination ont lieu, du 24 au 30 avril, sur le thème « Le grand rattrapage ». Cette initiative de l'OMS vise à intensifier les efforts en vue d'atteindre les enfants qui n'ont pas bénéficié de la vaccination, de restaurer et de renforcer les programmes de vaccination de routine. La campagne « Le

grand rattrapage » s'appuie sur les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, une stratégie approuvée par les pays lors de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, en 2020, et destinée à réduire la mortalité ainsi que la morbidité dues aux maladies évitables par la vaccination, à garantir un accès équitable aux vaccins et à renforcer la vaccination dans le cadre des soins de santé primaires.

Dix pays africains prioritaires

Pour élargir la couverture et protéger les enfants, l'OMS et les partenaires vont apporter leur appui à dix pays africains prioritaires, pour les aider à rattraper leur retard en soutenant des efforts de rattrapage et le rétablissement de la vaccination, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant, ceux qui sont dans des situations de fragilité et de conflit. Afin de compenser les perturbations causées par la pandémie, les pays ont consenti des efforts pour rétablir les services de santé. La baisse des niveaux de vaccination a entraîné une recrudescence des épidémies de maladies évitables par la vaccination telles que la rougeole, la méningite, la diphtérie, la poliomyélite et la fièvre jaune. « L'ambition de faire en sorte que chaque enfant ait accès aux vaccins essentiels d'ici à 2030 reste à notre portée si nous agissons dès à présent », a indiqué Matshidiso Moeti. « Il est temps pour nous de renouveler notre engagement à concrétiser cette ambition et de travailler ensemble pour rétablir et renforcer les services de vaccination essentiels et sauver la vie de millions d'enfants », a-t-elle exhorté.

Noël Ndong

ETATS-UNIS

Janet Yellen et la Maison-Blanche craignent la fin de l'hégémonie du dollar

Le thème de la possible perte du statut de monnaie de réserve mondiale du dollar américain fait les gros titres ces dernières semaines, et la question est à prendre au sérieux. La secrétaire au Trésor des États-Unis, Janet Yellen, a abordé le sujet, le 18 avril, en avertissant que le recours aux sanctions menaçait la domination de cette monnaie.

Faisant référence aux sanctions économiques contre des pays comme la Russie, Janet Yellen a jugé que cela pourrait mettre en péril l'hégémonie du dollar américain, pénalisée par les sanctions des États-Unis. « Lorsque nous appliquons des sanctions financières liées au rôle du dollar, nous risquons de compromettre à terme son hégémonie », a déclaré Janet Yellen, expliquant que « bien sûr, cela incite la Chine, la Russie et l'Iran à trouver une alternative ». Toutefois, Yellen a jugé qu'il était difficile de trouver une bonne alternative au billet vert en raison de la solidité et de la profondeur des marchés financiers américains et du statut politique du pays. « Ces éléments sont essentiels pour une monnaie destinée à être utilisée pour des transactions à l'échelle mondiale », a-t-elle fait remarquer. Elle a ajouté : « Nous n'avons vu aucun autre pays qui dispose de l'infrastructure institutionnelle de base permettant à sa monnaie de servir le monde de cette manière ». La secrétaire au Trésor américain a cependant précisé qu'elle ne plaide pas pour l'abolition des sanctions, rappelant qu'elles restent un « outil extrêmement important », mais a estimé qu'une « coalition de partenaires agissant ensemble pour imposer ces sanctions » serait encore plus efficace.

«Lente érosion» du billet vert en tant que monnaie de réserve

Cédric Chehab, responsable mondial du risque pays chez Fitch solution, a aussi abordé la question, déclarant que le rôle du billet vert en tant que monnaie de réserve allait diminuer, décrivant le processus comme une « lente érosion » et non comme

un « changement de paradigme ». « Nous allons voir la domination du dollar s'éroder au fil du temps. En effet, la Chine est le premier partenaire commercial de la plupart des économies, et comme sa puissance économique continue de croître, cela signifie qu'elle exercera une plus grande influence sur les institutions financières mondiales, le commerce, etc. », a-t-il déclaré.

La Maison-Blanche pense que la Chine veut voir le dollar s'affaiblir

Enfin, Jared Bernstein, membre du Conseil des conseillers économiques de la Maison-Blanche, s'est lui aussi inquiété de l'avenir du dollar lors d'une audition de la commission bancaire du Sénat américain, le 18 avril. Il a notamment déclaré qu'il existait « certaines preuves » que la Chine souhaitait voir le dollar s'affaiblir en tant que monnaie de réserve internationale. Il a, par ailleurs, exhorté le Congrès à relever le plafond de la dette américaine pour protéger le dollar. Jared Bernstein a aussi souligné qu'il y a un « avantage très solide » à avoir la monnaie de réserve mondiale, mais aussi des coûts, y compris la capacité de la Chine et d'autres pays à gérer leurs monnaies afin d'avoir un avantage commercial, soulignant qu'il est important que le dollar soit la monnaie de réserve dominante. Enfin, il a expliqué que le relèvement du plafond de la dette contribuerait à maintenir le statut de monnaie de réserve du dollar et à protéger sa valeur. « Le fait d'utiliser ce type de défaut de paiement comme outil politique est contraire à ce dont nous et moi parlons en ce moment », a-t-il indiqué.

N.Nd.

LE FAIT DU JOUR

Sauver le Soudan

C'est, l'on peut dire, une affaire de généraux. Alliés lors de l'éviction en 2019 de leur ancien chef, le général Omar Hassan El Béchir, deux des plus hauts gradés de l'armée soudanaise ont mis leurs hommes sur le terrain, le 15 avril. Pas pour défendre leur pays contre une agression extérieure, mais pour se tirer dessus au nom de la conquête ou de la conservation du pouvoir.

Cet exercice qu'ils exercent depuis cinq ans - les démêlés avec le Premier ministre civil, Abdallah Hamdok, contraint à la démission à deux reprises avant d'être définitivement écarté du pouvoir de transition en témoignent - les a aguerris au combat. C'est ainsi qu'ils se sont, en quelque sorte, neutralisés, ne trouvant ni de vainqueur ni de vaincu après plusieurs jours d'échange de tirs dans Khartoum, la capitale, et dans d'autres localités du pays.

Comme cela est souvent le cas, dans ce genre d'échauffourées

meurtrières, ce sont les civils qui en payent le plus lourd tribut. Près de quatre cents morts et des milliers de blessés, tel est l'effrayant bilan des violences occasionnées par la rupture de confiance entre le général Adel Fattah al-Burhan, président du Conseil de transition, chef de l'Etat, et son jusqu'à récemment, très proche adjoint, le général Mohamed Hamdan Dogolo.

Condamnant fortement ces violences, les Nations unies et tous les partenaires du Soudan appellent les belligérants au calme. Mais peut-être qu'il faut encore davantage pour amener

les deux dirigeants à abandonner la logique de la confrontation et songer à conduire leur pays vers l'avènement d'un pouvoir civil. Les élections étant prévues en principe l'année prochaine, la question se pose à présent de savoir si cette guerre des « chefs » ne va pas empiéter sur le calendrier du retour des militaires dans les casernes.

Car tant que le régime d'exception en place se pérennise, le malaise subsistera. Il est primordial que les pays jouissant d'une certaine influence sur les militaires de Khartoum, qu'ils

soient africains, moyen-orientaux, asiatiques, européens ou occidentaux - et ils peuvent être nombreux - pèsent de tout leur poids pour aider le Soudan à ne pas sombrer dans un conflit intérieur fratricide. Comme nombre de ses voisins, ce pays n'a déjà pas une histoire pavée d'éloges pacifiques.

Il faut sauver le Soudan et son peuple en priant instamment les généraux d'œuvrer à la réconciliation nationale. Ils détiennent le pouvoir, mais ont aussi la responsabilité et l'obligation de ne pas trahir.

Gankama N'Siah

SÉNAT

Le 2^e vice-président installé dans ses fonctions

Elu 2^e vice-président du Sénat le 12 avril dernier, l'ancien 2^e vice-président de la commission Défense et sécurité, Gabriel Ondongo a été officiellement installé dans ses fonctions de 2^e vice-président du Sénat le 20 avril à Brazzaville.

Patronnant la cérémonie, le premier vice-président du Sénat, Michel Mahinga a d'abord dénoncé les mauvaises langues qui ont envenimé l'élection du 2^e vice-président avant de rappeler l'article 32 du règlement intérieur du Sénat

« L'article 32 du règlement intérieur du Sénat stipule qu'en cas de vacance à tout poste du bureau du Sénat, par perte de mandat, décès, démission ou toute autre cause, le Sénat pourvoit le poste vacant dans les quinze jours qui suivent la vacance s'il est en session. Dans le cas contraire, il se réunit de plein droit dans les conditions fixées par le présent règlement intérieur », a-t-il signifié.

Après ce rappel, Michel Mahinga a officiellement installé le nouveau deuxième vice-président du Sénat en ces termes : « Vénérable Gabriel Ondongo, à compter de ce jour, au nom du président du Sénat, je vous installe dans vos fonctions de 2^e vice-président du bureau du Sénat et par la même occasion, je vous souhaite plein succès », a-t-il déclaré.

Prenant la parole à son tour, le

remplaçant d'Alphonse Mboudo Nesa n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction « Vénérable premier vice-président, vénérables membres du bureau, c'est pour moi une joie, mais également une joie pleine d'amertume parce que je remplace à cet endroit un grand-frère avec lequel on communiquait bien et les circonstances malheureuses ont fait qu'il s'en aille mais le premier vice-président venait de lire le règlement intérieur de la chambre qui autorise qu'après quinze jours, qu'il y ait un remplacement mais le dévolu s'est jeté sur moi par mes collègues sénateurs donc après une élection dans notre chambre, j'ai donc été élu 2^e vice-président », a laissé entendre ce dernier avant d'ajouter, « Je compterai d'abord sur tous les collègues du Bureau pour m'aider à m'insérer correctement dans le bureau mais également sur les sénateurs avec lesquels on se côtoyaient, on se partageait les quelques mots utiles, mais je voudrais également rassurer les collaborateurs que j'invite à me traiter tel que je suis. »



Le premier vice-président du Sénat installant le nouveau 2^e vice-président

Gabriel Ondongo n'a pas manqué de remercier le président du Sénat, le Premier ministre chef du gouvernement, le secrétaire général du Parti congolais du travail mais surtout le chef de l'Etat qui ont fait qu'ils se retrouve en ces lieux.

Ce dernier a promis faire de

tout son mieux pour ne pas les décevoir. « Je mesure la charge qui m'est confiée. Être 2^e vice-président d'une si importante chambre n'est pas chose facile, mais comme je l'ai dit je ferai de mon mieux pour ne pas décevoir la chambre, me mettre à la

hauteur de la chambre donc tout ce qui se fera dans tous les cas. Je ne travaillerai pas seul, je serai avec les collaborateurs sur l'œil vigilant des membres du bureau et suis persuadé que je m'en sortirai sans problèmes. »

Jean Jacques Koubemba

RÉFORME DE L'ÉTAT

Le plan stratégique sectoriel validé

Le ministère chargé de la Réforme de l'Etat a clôturé, le 20 avril, à Kintélé, dans le département du Pool, un atelier spécial consacré à la validation de son plan stratégique sectoriel. Un document capital dans lequel est définie toute la politique de réforme de l'Etat en vue de l'arrimer aux exigences de l'heure.

Trente-quatre cadres venus de différents ministères ainsi que de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ont participé à l'atelier présidé par le ministre de tutelle, Luc Joseph Okio. Il a été organisé de concert avec la Banque mondiale, par le biais du Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp).

Trois jours durant, à l'issue des travaux en groupes et en plénière, les participants ont validé le rapport diagnostic. Un document stratégique sectoriel dans lequel le ministère a défini une nouvelle politique de réforme de l'Etat, afin d'arrimer l'administration publique congolaise aux exigences de l'heure, conformément aux objectifs du gouvernement.

Le texte validé présente la stratégie de l'administration publique congolaise, sa vision, les principes, les orientations stratégiques ainsi que les objectifs globaux, stratégiques et spécifiques, tout comme les programmes de la modernisation de l'Etat. Il est composé de cinq axes majeurs, à savoir le renforcement de l'Etat de droit; la rationalisation de l'Etat; la réforme du cadre de gestion



Le ministre Luc Joseph Okio posant avec les participants à l'atelier

économique et financière; la réforme de la gouvernance territoriale et la promotion d'une administration électronique.

« Les plans stratégiques ministériels, en tant qu'outils de gestion, permettront aux ministères sectoriels de mieux

contribuer à l'élaboration et à l'exécution du budget-programme. Avec l'appui du conseil de la Mission technique,

« Les plans stratégiques ministériels, en tant qu'outils de gestion, permettront aux ministères sectoriels de mieux contribuer à l'élaboration et à l'exécution du budget-programme. Avec l'appui du conseil de la Mission technique, la Banque mondiale a choisi sept ministères parmi lesquels celui chargé de la réforme de l'Etat devant être dotés des plans stratégiques ministériels »,

la Banque mondiale a choisi sept ministères parmi lesquels celui chargé de la réforme de l'Etat devant être dotés des plans stratégiques ministériels », a souligné Luc Joseph Okio à l'ouverture de l'atelier.

Des recommandations

A l'issue des travaux, les participants ont formulé une kyrielle de recommandations à l'endroit du gouvernement. A propos du cadre juridique et institutionnel, ils ont demandé, entre autres, la mise en place d'un système de veille pour l'application des textes législatifs ainsi que réglementaires de l'Etat et de compléter le cadre institutionnel du ministère par la nomination des directeurs généraux, centraux et départementaux.

Sur la gestion des ressources financières, par contre, ils ont plaidé pour que le gouvernement veille à la stricte application des textes législatifs et réglementaires ; systématiser l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques de passation des marchés, des plans d'engagement et de consommation des crédits.

Firmin Oyé

PARLEMENT

Les députés bientôt édifiés sur le mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Reçu en audience le 20 avril, à Brazzaville, par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le président de la Commission nationale d'auto-évaluation du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) Congo, Alain Akouala Atipault, a exprimé son intention de venir présenter sa structure devant la représentation nationale.

« Nous sommes venus rencontrer le président de l'Assemblée nationale pour solliciter la possibilité de faire une communication devant les députés sur le mécanisme africain d'évaluation par les pairs dont la compréhension nécessite, à mon sens, une parfaite connaissance de l'histoire du monde et de l'Afrique, une parfaite connaissance de l'évolution économique du monde, mais également des dynamiques souterraines qui impulsent ou influent sur un certain nombre d'acteurs ou d'événements politiques et sociaux dans nos pays », a expliqué Alain Akouala Atipault.

Créé en 2003 par le Comité des chefs d'État et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le MAEP est un instrument d'autoévaluation volontaire de la performance des États membres en matière de gouvernance. Il s'agit, effet, d'un accord volontaire conclu entre les États africains pour évaluer et réviser systématiquement la gouver-



Isidore Mvouba s'entretenant avec Alain Akouala Atipault/Sylvestre Nkouka

nance au niveau des chefs d'État afin de promouvoir la stabilité politique, l'intégration économique accélérée au niveau sous-régional et continental, la croissance économique et le développement durable.

Ainsi, en adhérant à ce mécanisme, les États membres conviennent d'évaluer indépendamment la conformité à leurs engagements africains

et internationaux en matière de gouvernance. La performance et les progrès sont mesurés dans quatre domaines thématiques que sont la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance et la gestion économique ; la gouvernance d'entreprise ; le développement socio-économique.

Pour ce faire, chaque évaluation aboutit à un programme

national d'action pour l'État concerné en vue de traiter les problèmes identifiés. Un organisme national de suivi prépare des rapports semestriels et annuels sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du programme d'action national à l'intention du Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP. D'après Alain Akouala Atipault, pour préparer la convergence de

l'économie dans chaque pays vers l'objectif d'intégration économique africaine, il faut qu'il y ait une commission nationale.

« L'horizon fixé par l'Union africaine c'est l'agenda 2063. Comment faire pour que l'Afrique demain devienne un continent économiquement intégré et prospère ? Il faut donc une évaluation de chaque pays à partir des différents axes à travers les lois, les codes, les accords que nous ratifions. En rapport à cette ultime ambition qui est celle de sortir l'Afrique du sous-développement, de la pauvreté, le mécanisme permet à ce que chaque pays s'autoévalue de manière souveraine et responsable », a conclu le président de la Commission nationale d'auto-évaluation du MAEP.

Notons que la Commission nationale d'auto-évaluation du MAEP est composée, entre autres, des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, de la majorité présidentielle, de l'opposition et des partis du centre.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPORT INTERURBAIN

Le parc automobile de la société « Océan du Nord » inspecté

Une mission de contrôle du ministère des Transports a inspecté le parc automobile de la société Océan du Nord, le 21 avril, à Brazzaville, quatre jours après l'accident survenu à Ngo, dans le département des Plateaux. Celle-ci a approuvé le nouveau dispositif de suivi des bus, à l'aide des balises, mis en place par la compagnie privée de transport interurbain.

Conduite par l'inspecteur général des Transports, Arnaud Jean Frédéric Daho-Mondzo, la mission d'inspection du ministère des Transports a visité le garage d'Océan du Nord, avec tout son dispositif technique, basé au quartier Antonio-Agostinho-Neto, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Elle s'est ensuite rendue à la direction générale de la compagnie pour évaluer l'organisation de l'entreprise, les critères de recrutement des chauffeurs et la nouvelle plateforme GPS de la société.

Il ressort de cette mission d'inspection que « l'usure des chauffeurs » est la principale cause des accidents des véhicules d'Océan du Nord. Devant la presse, l'inspecteur général des Transports a écarté l'hypothèse reliant l'état de la route et celle concernant l'entretien des bus de la compagnie. « Le constat est que la société est bien organisée, mais

l'erreur repose sur l'homme. Il y a l'usure au niveau d'utilisation des chauffeurs ; ils n'ont pas assez de temps de repos. Le ministère des Transports va essayer de travailler pour reformer ce secteur, pas seulement à Océan du Nord mais dans toutes les sociétés », a indiqué ce commis de l'État.

La décision d'installer dans chaque bus une balise GPS a été approuvée par la mission d'inspection. Ce dispositif technique permet de géolocaliser les bus à distance, par exemple d'alerter les chauffeurs en cas d'excès de vitesse. Pour le conseiller aux Transports terrestres, Fidèle Yengo-Mambou, le déploiement de cette technologie constitue une avancée en matière de sécurité routière et permet à la compagnie privée d'améliorer la qualité de ses services.

« Au sujet de la balise, nous avons trouvé un dispositif



La mission d'inspection au garage d'Océan du Nord/Adiac

très intelligent qui permet au chauffeur de se contrôler, de contrôler l'état du véhicule et d'être suivi directement par la salle informatique, qui surveille l'ensemble de la flotte. Concernant les horaires des chauffeurs, nous avons demandé à la direction générale d'éta-

blir des plannings conformes à la réglementation », a déclaré Fidèle Yengo-Mambou.

Soulignons que la mission d'inspection a permis à la direction d'Océan du Nord de communiquer sur le fonctionnement au quotidien de la compagnie et de soigner tant soit peu son image

de compagnie de transport de référence au Congo. Dans un communiqué, elle a promis de tout mettre en œuvre pour sécuriser davantage ses clients et de s'occuper des victimes via son cabinet de conseil en assurance.

Fiacre Kombo



Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Congo

AVIS DE CONSULTATION

Intitulé du poste : Consultant (e) Spécialiste en Ressources Humaines

Nombre de postes : 1

Niveau (Grade) : Selon la grille en vigueur du Système des Nations Unies au Congo, Individual Contract SB

Consultation : n° 001

Localité : Brazzaville

Temps plein/partiel : Temps plein

Durée déterminée/temporaire : Temporaire / 4 mois

Date limite de dépôt : 26 avril 2023 à 17 heures

1. Contexte et justification :

L'UNFPA est l'agence directrice de l'ONU pour la réalisation d'un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli. Le plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) réaffirme la pertinence de l'orientation stratégique actuelle de l'UNFPA et met l'accent sur trois résultats transformateurs : (i) mettre fin aux décès maternels évitables ; (ii) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et (iii) mettre fin aux violences basées sur le genre et aux autres pratiques néfastes. Ces résultats reflètent nos engagements stratégiques visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD au cours de la décennie d'action menant à 2030. Notre plan stratégique appelle les États membres de l'ONU, les organisations et les individus à « mieux avancer », tout en s'attaquant aux impacts négatifs de la pandémie de Covid-19 sur l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs, à récupérer les gains perdus et à réaliser nos objectifs.

Dans un monde où les droits humains fondamentaux sont menacés, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a besoin d'un personnel de bonne éthique et de principes, qui incarne les normes et standards internationaux, et qui les défendra avec courage et conviction.

L'UNFPA recherche des candidats qui transforment, inspirent et produisent des résultats durables et à fort impact ; nous avons besoin d'un personnel transparent, exceptionnel dans la gestion des ressources qui leur sont confiées et qui s'engagent à atteindre l'excellence dans les résultats de programme.

Pour renforcer son unité Opérations, la Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un(e) consultant(e), Spécialiste en Ressources Humaines.

2. Objectifs de cette consultation :

Sous la supervision générale de la Directrice des opérations, le/la Consultant(e) Spécialiste en Ressources Humaines fournira les services de ressources humaines au Bureau Pays de l'UNFPA au Congo.

Il/elle fournira des services de qualité en matière de ressources humaines aux clients internes et externes par la maîtrise de toute la réglementation, du processus et des procédures appropriées. Il/elle prendra une approche orientée vers le client et axée sur les résultats pour interpréter les règlements, les procédures et les directives dans les services du Représentant Résident, en fournissant un appui et une assistance au Programme et aux projets appuyés par les bureaux-pays et l'UNFPA.

Le (la) Consultant(e) Spécialiste en Ressources Humaines aura pour responsabilités de :

A. Tâches générales

- Gérer le processus de recrutement et de sélection en appliquant les outils et mécanismes des meilleures pratiques en matière de ressources humaines, conseiller et informer le personnel de l'UNFPA sur les différents types de modalités contractuelles, coordonner le processus d'évaluation des performances et donner des conseils sur les questions de performance :

i. Mettre à jour et faire le suivi régulier du planning de recrutement du personnel de l'UNFPA, des consultants individuels, et des stagiaires ;

ii. Mettre à jour et faire le suivi régulier de la base de données des consultants et stagiaires de l'UNFPA ;

iii. Préparer l'émission et le suivi des contrats de consultance et stage pour le bureau (y compris l'enregistrement des réquisitions y relatives) ;

iv. Aider à la surveillance de la conformité et des délais relatifs au cycle de gestion de la performance et des carrières (CPM/PAD) ;

v. Créer un outil de suivi pour surveiller l'expiration des contrats du personnel (compris les consultants et stagiaires).

- Adapter les processus et les procédures, anticiper et gérer les besoins opérationnels des programmes et des projets en termes de personnel et de sous-traitance afin de faciliter la mise en œuvre des activités de l'UNFPA :

vi. Créer un référentiel de toutes les politiques et processus RH, des descriptions de poste (JD) approuvés, des recrutements et des affectations, etc.

vii. Contribuer à l'élaboration de procédures opérationnelles standards (SOP) et de checklists pour les processus de ressources humaines, les recrutements, les consultations, etc.

viii. Assurer le suivi des congés du personnel du bureau et contribuer à la gestion des présences et des congés ;

ix. Travailler en étroite collaboration avec l'assistant administratif pour faciliter l'obtention des visas/permis de travail/UNLP pour le personnel de l'UNFPA ;

x. Mettre à jour les fichiers des Ressources Humaines sur Google Drive dans les dossiers RH y afférents ;

xi. Maintenir des dossiers précis et à jour sur le statut du personnel, de manière confidentielle et sécurisée (système de classement et d'archivage y compris électronique).

- Mettre en œuvre des systèmes et des applications d'entreprise à l'appui de la gestion des ressources humaines, créer des systèmes et des mécanismes pour une gestion efficace des ressources du FNUAP, et conseiller et former le personnel de l'UNFPA :

xii. Assurer la liaison avec l'UNDSS pour les séances d'information sur la sécurité, la délivrance et le renouvellement des cartes UNID ;

xiii. Fournir des conseils au personnel sur tous les aspects liés au RH, aux règles et règlements administratifs du personnel de l'UN/UNFPA ;

xiv. Créer un plan de formation pour tout le personnel et une base de données de formation basée sur les résultats du développement professionnel du personnel dans leur CPM (PAD) individuel ;

xv. Contrôler et suivre les formations obligatoires (PSEA, Anti-Fraude, BSAFE, etc.) pour l'ensemble du personnel et remplir la liste de vérification des certifications ;

- Participer activement aux réunions du groupe de travail des RH inter agences pour veiller à ce que les intérêts de l'UNFPA soient pris en compte dans les activités du système commun relatives aux services RH communs dans le cadre du BOS, aux privilèges et immunités, aux droits et aux enquêtes salariales, etc.

- Effectuer toute autre activité qui peut lui être confiée de temps à autre pour assurer le succès de l'équipe de travail.

B. Livrables

- Rapports mensuels contenant les informations pertinentes en lien avec les attributions en gestion des ressources humaines déclinées ci-dessus au point « A. Tâches générales » ;

- Rapport de fin de consultance synthétisant les résultats obtenus, les gaps observés ainsi que la formulation des recommandations pour l'amélioration des politiques et procédures de gestion des ressources humaines.

3. Qualifications et expériences requises :

Education

- Un diplôme de fin d'études secondaires ou une formation équivalente est exigé. Un diplôme universitaire de premier niveau est souhaitable.

Expérience

- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans ou plus dans un poste similaire en ressources humaines au sein d'un gouvernement, d'une organisation de la société civile (OSC), d'une organisation intergouvernementale (OIG) ou d'une ONG ;

- Compétences organisationnelles démontrées, notamment pour travailler dans des délais serrés et avec des priorités concurrentes, capacité à établir des priorités de manière efficace et à organiser son temps.

Connaissances informatiques :

- Avoir une bonne connaissance des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint,) et de gestion de base de données (Access).

- Avoir de l'expérience avec un outil de gestion ERP, plus particulièrement avec le module RH d'un ERP.

Langues

- Excellente connaissance de la langue française (expression orale et écrite) ;

- Bonne connaissance de l'anglais surtout écrit ;

- Connaissance orale des langues nationales (Lingala et Kituba) sera un atout.

4. Compétences corporatives

- Intégrité / Engagement au mandat des Nations Unies en général et de l'UNFPA en particulier ; Culture de développement / renforcement des compétences / formation continue ; Capacités de communication des idées, partage des connaissances, orientation vers les résultats, engagement pour l'excellence, pensée stratégique et analytique ;

- Être capable de prendre des décisions justes, transparentes et expéditives à la lumière de l'information disponible et faire preuve d'une excellente moralité ;

- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe, à communiquer, à dégager les situations des conflits et réorienter les énergies vers des solutions mutuellement constructives ;

- Être capable de travailler sous pression et à former ses collègues, avoir une capacité pragmatique à innover, à traduire les buts stratégiques de l'UNFPA en plans et en actions.

5.- Dossier de candidature

- Composition :

- Demande non manuscrite adressée à Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA ;

- Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois et formulaire P 11 (à retirer à l'UNFPA) ;

- Copies de diplômes, certificats et attestations de travail (ne pas joindre les originaux) ;

- Référence professionnelle de trois (3) personnes et leurs coordonnées ;

- Vos dossiers doivent être envoyés/déposés à l'UNFPA du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8 h00 à 14 h00 sous pli fermé avec les mentions :

Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA Congo

Rue Crampel (en face de la BDEAC)

Brazzaville – Congo

Candidature au Poste de Consultant Spécialiste en Ressources Humaines

Avertissement :

L'UNFPA n'exige pas de frais de candidature, de traitement de dossier, de formation, d'entretien, d'examen ou d'autres frais en rapport avec le processus de candidature ou de recrutement. Les annonces, lettres ou offres frauduleuses peuvent être apportées à la hotline de fraude de l'UNFPA : <http://www.unfpa.org/help/hotline.cfm>.

Fait à Brazzaville, le 19 avril 2023

Victor A. RAKOTO

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Congo et la FAO pour l'accélération des projets agro-forestiers

Un mémorandum d'entente relatif à la gestion forestière a été signé, le 20 avril, à Brazzaville, entre la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, et la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Yannick Rasoanimanana. Le nouveau document confie aux structures étatiques la coordination de trois projets de suivi des émissions de carbone, de bois énergie durable et de plantations forestières.

Le mémorandum d'entente constitue un document de recadrage du partenariat entre la FAO et le gouvernement congolais. Sa signature intervient plusieurs mois après le lancement du projet d'opérationnalisation du Système national de mesure, de notification et de vérification (Syna-MNV), du Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues des forêts en République du Congo (Préforest) et de celui du Renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo (Prorep).

Ce mémorandum scelle donc les nouvelles bases de travail entre les deux parties dans la réalisation des initiatives. Les trois projets bénéficient des financements du Fonds vert pour le climat d'environ 27,9 milliards FCFA et de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Cafi) de 5,3 milliards FCFA. L'agence onusienne FAO agit, normalement, en tant que partenaire technique de mise en œuvre desdits projets.

L'engagement exprimé par les deux parties consiste à accélérer l'exécution des trois initiatives au projet de la population



rurale et de la préservation des écosystèmes forestiers. « Malheureusement, suite à certaines insuffisances constatées sur le montage juridique des documents des projets, la mise en œuvre de ceux-ci a été retardée dans l'unique souci d'apporter les ajustements nécessaires, en vue de garantir

une meilleure appropriation desdits projets par les agences nationales. C'est chose faite », a déclaré Rosalie Matondo.

Plus qu'une simple promesse des partenaires, cet accord vise à répondre au besoin de conservation forestière et à la nécessité d'assurer le développement en milieu rural. « Ces initia-

Les deux parties brandissant les parapheurs/Adiatives sont stratégiques pour le Congo au regard de ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, sa politique nationale d'approvisionnement énergétique des centres urbains, mais aussi à l'impact attendu de ces projets sur le plan socio-économique avec la conso-

lidation de la filière agricole et la création d'emplois durables en zone rurale », a martelé Yannick Rasoanimanana.

Financé à hauteur de 27,9 milliards FCFA par le Fonds vert pour le climat, le Proforest est destiné à la création de 14,500 hectares de plantations agroforestières, ainsi que de 500 hectares de régénération naturelle assistée dans les départements des Plateaux, du Pool, de la Bouenza, du Niari et du Kouilou. Le projet Prorep, quant à lui, consiste à la construction de 2 700 hectares de plantations consacrées au bois énergie pour alimenter la capitale, Brazzaville. Il a bénéficié d'un financement du Cafi à hauteur de 4,1 milliards FCFA.

Le Cafi est également le financier du projet Syna-MNV, d'un coût global de 1,2 milliard FCFA, pour une durée de deux ans sur l'ensemble du territoire national. Il permettra, à terme, d'évaluer les performances nationales en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation du couvert forestier, avec un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté.

Fiacre Kombo



Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

Date : 24 avril 2023

Référence : Pojet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA)

AOIN° : 001/MAEP/PARSA-23



1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût du Pojet d'Appui du Secteur Agricole (PARSA). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché n°001/MAEP/PARSA-23 relatif aux travaux d'aménagement du site maraicher de Kélékélé..

2. L'unité de gestion dudit projet sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux suivants :

- l'installation du chantier (travaux préalables) ;
- l'installation des bassins de stockage et du réseau d'irrigation ;
- la construction des ouvrages du périmètre (puits de captage, ouvrages de traversée (buses) et du mur de clôture du site ;
- l'aménagement de la voie principale du site et des pistes secondaires ;
- la fourniture et l'installation des équipements de forage et de pompage ;
- la construction des bâtiments (bureaux et magasins) et de deux blocs sanitaires ;
- et
- divers travaux d'aménagement.

Cet appel d'offres porte sur deux (2) lots, répartis comme suit :

-Lot 1 : la construction des bassins de stockage, du réseau d'irrigation, du mur de clôture du site, l'installation d'un forage et la fourniture des équipements de pompage ;

-Lot 2 : la construction des bâtiments (bureaux et magasins), de deux blocs sanitaires, d'un ouvrage de traversée (buses), et divers travaux d'aménagement.

Ces lots seront évalués et attribués séparément. Dans le cas d'une attribution de plus d'un lot à un même soumissionnaire, les délais de livraison ne sont pas cumulatifs. Le délai d'exécution des travaux est de cinq (5) mois.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur Ambroise LOUFOUMA, Coordonnateur National Principal du PARSA** et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse : **Immeuble TAMBADOU - 2, avenue de la base-croisement boulevard Denis SASSOU NGUESSO; e-mail: ambroiseloufouma@gmail.com de 9 heures à 15 heures 30 minutes.**

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les instructions aux soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux des documents type de passation de marchés pour travaux de l'AFD.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 19 juin 2023 à 13 heures précises. Les offres doivent comprendre « une garantie de l'Offre » représentant

2% du montant Hors Taxes de l'offre du soumissionnaire., par lot. Son absence entrainerait la nullité de l'offre.

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumettre une seule garantie de soumission pour la totalité des lots (dvn montant égal au montant cumulé des lots) auxquels ils soumissionnent.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le 19 juin 2023, à 13 heures 30 minute / TAMBADOU (4^{ème} étage) - 2, avenue de la base-croisement boulevard Denis SASSOU NGUESSO.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :
-l'expérience,
-la situation financière,
-la capacité financière,
+le matériel à mobiliser, et
-le personnel à affecter.

Fait à Brazzaville, le 21 AVR 2023

Le Coordonnateur National Principal



Ambroise LOUFOUMA

ESCLAVAGE

Une exposition photos rappelle la traite transatlantique

Le Centre d'information des Nations unies (Unic) à Brazzaville abrite une exposition photos intitulée « Dix histoires vraies de l'esclavage colonial hollandais », dont le vernissage a eu lieu le 20 avril, en présence de Liz Pascal Moussoki, directeur de cabinet de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs.



Des lycéens admirant les photos sur l'esclavage./Adiac

L'exposition se concentre sur l'esclavage à l'époque coloniale néerlandaise du XVIIe au XIXe siècle, au Brésil, au Suriname et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique du Sud, en Asie et aux Pays-Bas. Elle présente dix histoires vraies de personnes réduites en esclavage, de celles qui ont profité du système de l'esclavage et de celles qui ont élevé la voix contre cette pratique. L'activité vise à combattre l'héritage du racisme, de l'esclavage, par l'éducation et la sensibilisation. Elle s'inscrit dans le cadre de la « Décennie des Nations unies pour les peuples d'ascendance africaine 2015-2024 » et de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage ainsi

que de la traite transatlantique des esclaves. Pour le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, « l'histoire de l'esclavage racialisé est une histoire de souffrance, de crime, de violence et d'exploitation. C'est aussi une histoire d'un courage impressionnant qui montre les êtres humains sous leur meilleur jour; à commencer par les esclaves qui se sont soulevés contre des obstacles impossibles et s'étendant aux abolitionnistes qui se sont prononcés contre ce crime atroce ».

En outre, le secrétaire général des Nations unies a déclaré « qu'il nous incombe à tous de lutter contre l'héritage raciste de l'esclavage. Les gouvernements du monde

entier devraient introduire des leçons dans les programmes scolaires sur les causes, les manifestations et les conséquences profondes de la traite transatlantique des esclaves. Nous devons apprendre et enseigner l'horrible histoire de l'esclavage ».

Selon un communiqué du Centre d'information des Nations unies, « l'infamie de l'esclavage a duré plus de quatre cents ans. Emmenés de force depuis l'autre côté de l'Atlantique, ce sont des millions d'enfants, de femmes et d'hommes d'Afrique qui ont été arrachés à leur famille et à leur pays d'origine, leurs communautés déchirées, leurs corps transformés en marchandise, leur humanité niée ».

« La traite transatlantique des esclaves a cependant des conséquences que nous subissons encore à l'heure actuelle. Les inégalités sociales et économiques d'aujourd'hui sont héritées en ligne directe de ces siècles d'exploitation coloniale. Et on reconnaît les stéréotypes racistes répandus alors pour justifier l'inhumanité du commerce des esclaves dans la haine suprématiste blanche qui resurgit en ce moment », rappelle le communiqué.

Pendant sept jours, les visiteurs pourront admirer une multitude d'images témoignant des pages les plus sombres de l'Histoire.

Yvette Reine Nzaba

Le Festival du livre de Paris a ouvert ses portes

Le Festival du Livre de Paris a ouvert ses portes à Paris septième le 21 avril et ce, jusqu'au 23 avril. Entre découverte de l'Italie, une programmation étendue sur trois jours, et le partenariat effectif avec TikTok, les festivaliers ont été nombreux.

L'Afrique littéraire est absente pour partager cette passion des livres et de la lecture. Elle n'est en effet pas du tout représentée par un stand-pays, dans le genre « Stand Livres et Auteurs du Bassin du Congo », initié par les Dépêches de Brazzaville lors des éditions précédentes du Salon du livre à la Porte de Versailles.

En revanche, au gré d'entretiens, de débats, de lectures, de séances de dédicaces ou d'ateliers, les organisateurs ont réuni, pour les futurs visiteurs, le meilleur de la littérature française et transalpine.

C'est la tendance constatée dès le premier jour de l'ouverture. Les visiteurs ont afflué au Grand Palais éphémère, sur le



Festival du livre 2023, vue partielle du hall du Grand Palais éphémère. Crédit photo : Marie Alfred Ngoma

Champ-de-Mars, et en d'autres sites parisiens, avec, en grande partie, des jeunes pour lesquels les organisateurs ont opté, entre autres partenaires, pour l'application populaire TikTok, susceptible de « promouvoir la culture sous toutes ses formes, sur et en dehors de la plateforme ».

À l'adresse de la jeunesse, le Festival du livre a mis en place un dispositif d'une entrée gratuite pour les moins de 25 ans et une possibilité pour eux de faire leurs achats avec le Pass Culture.

Pour cette deuxième édition, c'est l'Italie qui est mise à l'honneur. À cette occasion, près de cinquante prestigieux auteurs de la péninsule ont confirmé leur présence à la rencontre de leur public français.

Réunis dans un pavillon avec vue sur la Tour Eiffel, les éditeurs et écrivains des deux côtés des Alpes ont démarré les tables rondes et séances de dédicaces dans une ambiance d'une amitié culturelle multiséculaire entre la France et leur pays.

Marie Alfred Ngoma

PRÉPARATIFS DE LA CAN U-17

Le sélectionneur des Diabes rouges confiant

Les Diabes rouges des moins de 17 ans iront en Algérie avec l'ambition d'atteindre le dernier carré de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Le sélectionneur, Fabrizio Eraldo Cesena, a défini les objectifs au terme du dernier match test livré le 21 avril face aux Diabes noirs de la catégorie.



« Nous avons bien travaillé en étant conscients que notre groupe est relevé et donnerons le meilleur de nous-mêmes. L'état d'esprit est bon. C'est un groupe mentalement fort; les joueurs qui sont arrivés de France se sont bien intégrés. Nous sommes satisfaits et attendons d'arriver à Alger pour peaufiner les derniers réglages »

Les Diabes rouges U-17 se sont imposés 2-0 face aux Diabes noirs, avant leur départ pour Alger. Alexandre Dylan Bokoulou et Joseph Archange Ndzoukou ont fait plier le match en première mi-temps.

Cette victoire a laissé Fabrizio Eraldo Cesena sur sa faim. Pour lui, l'addition aurait pu être salée si ses joueurs n'avaient pas été approximatifs sur le dernier geste. « On a eu six occasions mais nous n'avons marqué que deux. Je reconnais que le dernier match amical avant la compétition est toujours compliqué. Il fallait le gérer avec beaucoup de prudence parce qu'on avait peur des blessures. Dans l'ensemble, nous avons fait une bonne préparation et je suis content », a commenté Fabrizio Eraldo Cesena, le sélectionneur des moins de 17 ans congolais. Les Diabes rouges partent, selon lui, en Algérie avec l'ambition d'atteindre au moins le dernier carré pour se qualifier à la phase finale de la Coupe du monde. « Il faut se fixer les objectifs. Le premier c'est de viser au moins les demi-finales. C'est le minimum que l'équipe peut espérer. Si nous allons au-delà, on sera très content. Nous allons faire de notre mieux pour être à la hauteur », a-t-il expliqué. Les Diabes rouges, rappelons-le, sont logés dans le même groupe que l'Algérie, le Sénégal et la Somalie. Un groupe relevé qui va les obliger à mouiller le maillot pour se qualifier lors des matches à élimination directe. « Nous avons bien travaillé en étant conscients que notre groupe est relevé et donnerons le meilleur de nous-mêmes. L'état d'esprit est bon. C'est un groupe mentalement fort; les joueurs qui sont arrivés de France se sont bien intégrés. Nous sommes satisfaits et attendons d'arriver à Alger pour peaufiner les derniers réglages », a-t-il souligné.

James Golden Eloué

POÉSIE

Huppert Malanda brigue un prix international

Lors de la 24e édition du Festival de la poésie de Montréal qui aura lieu du 29 mai au 4 juin, sera décerné le Prix Francophone international dudit festival. Des dix finalistes restés en lice figure le poète congolais, Huppert Malanda, et son recueil « Cette patrie de blessures et de rêve », édité à l'Atelier Senghor (Congo).



La première sélection du prix a été faite le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, où vingt candidatures de poètes avaient été sélectionnées sur les 239 reçues. La seconde sélection du Prix a été dévoilée le 17 avril, à Montréal.

Les autres recueils sélectionnés à côté de celui d'Huppert Malanda sont « À mon retour » d'Élise Turcotte, Editions du Noroît (Canada, Québec); « Daïra pour la mer » de Nassuf Djailani, Editions Bruno Doucey (France); « Exercices de joie » de Louise Dupré, Editions du Noroît (Canada, Québec); « Holographies » de Philippe More, Poètes de brousse (Canada, Québec); « Insoutenable frontière » de Tanella Boni, Editions Bruno Doucey (Côte d'Ivoire); « Le programme double de la femme tuée » de Carole David, Les Herbes Rouges (Canada, Québec); « Monde, genoux couronnés » de Béatrice Bonhomme, Editions Collodion (France); « Traverses » de Paul Bélanger, Editions du Noroît (Canada, Québec); « Un couteau dans la tête » de Claudine Bohi, Editions L'Herbe qui tremble (France).

Signalons que les trois finalistes seront révélés lors du dévoilement de la programmation de la 24e édition du Festival de la poésie de Montréal début mai. Créé en 2020, ce prix récompense une œuvre poétique francophone exceptionnelle par sa qualité formelle et thématique. Le lauréat ou la lauréate remportera une bourse de 5000 dollars canadiens qui lui sera remise pendant le festival.

Hervé Brice Mampouya

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Etsotso Mignon Uldriche. Je désire être appelé désormais Etou Etsotso Mignon Uldriche.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

On m'appelle Dioulou Mikélé Pitchou.

Je désire être appelé désormais Mabilia Mikélé. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

NIARI

Les préparatifs du cinquième RGPH vont bon train

La commission départementale du Niari, organe de suivi et de coordination du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), a tenu sa deuxième session le 21 avril, dans la salle de conférences de la préfecture.

« Ce recensement vise l'amélioration des connaissances des effectifs de la population globale du Congo, ses caractéristiques socio-démographiques et économiques ainsi que l'évolution des tendances démographiques », a déclaré le président de la commission départementale du RGPH-5, Frederick Baron Bouzock, préfet du Niari.

Par décret n° 2023/53 du 23 février 2023, le Premier ministre, Anatole Makosso, a fixé la date de lancement du RGPH-5 pour le 25 avril 2023, a-t-il rappelé, ajoutant : « C'est dans cette optique que l'Institut national de la statistique a organisé la formation des superviseurs, du 6 au 29 mars 2023, et celle des agents recenseurs qui s'achève dans quelques heures ».

La commission départementale est donc cet organe de coordination et de suivi des opérations de terrain du RGPH5, a-t-il fait savoir.

A cet effet, cette session s'est inscrite dans le cadre de la sensibilisation et de la mobilisation de toutes les couches de la population pour une adhésion massive aux opérations de recensement, a poursuivi le président de cette commission. Il a demandé l'implication de tous pour la réussite de cette opération.

Faisant l'état du personnel, le directeur départemental de la Statistique au Niari a notifié trois zones de coordination avec 21 superviseurs, 99 contrôleurs et 318 agents. S'agissant du matériel, il a réceptionné 416 tablettes, 5 motos, 247 plaques solaires et bien d'autres.

Par ailleurs, le directeur départemental du Plan a rendu publiques des lois susceptibles de sanctionner des éventuels contrevenants, le cas de la non fourniture des renseignements aux enquêtes statistiques et au recensement à la date fixée pour la clôture de la collette des données qui équivalait

au refus d'obéissance visé à l'article 8 de la loi. Quiconque aura refusé de répondre aux enquêtes statistiques dues au recensement sera passible d'une amende d'un million par jour pour les ménages et cent millions pour les entreprises. Le non paiement de l'amende est passible d'une saisie de compte bancaire ou autre bien par le Trésor public. Celui qui aura sciemment produit un document faux, falsifié un document ou fourni des informations fausses sera puni des peines prévues à l'article 61 du code pénal et en cas de récidive, des pénalités prévues à l'article 47 de la présente loi sont doublées. La récidive encourt, en outre, une peine de deux à six mois d'emprisonnement.

Notons que cette commission est composée d'un président, à savoir le préfet du Niari, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et de plusieurs membres.

Max Ferhyne Poudi

FILIÈRE MANIOC

Une nouvelle usine de fabrication de farine mise en service

Le ministre de l'Agriculture, Paul Valentin Ngobo, a inauguré, le 21 avril, l'usine de transformation de farine de manioc au Centre de démonstration des techniques agricoles (CDTA) de Kombé, à Madibou. L'usine dispose d'une capacité de production de 4000 tonnes/an et d'environ dix tonnes de tubercules/jour.

Le lancement de l'usine de fabrication de farine de manioc au CDTA de Kombé est le fruit de la coopération entre la République du Congo et la Chine, à travers l'Académie des sciences agricoles tropicales de Chine en République du Congo (Catat). Cette usine va renforcer la filière manioc du pays, accroître la production nationale et contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire puisqu'il s'agit d'un aliment de base de la population.

Elle contribuera aussi à la réduction des importations de la farine de blé destinée à la fabrication du pain, a estimé le directeur du CDTA de Kombé, Linné Miekountima Mpaka. La farine de manioc sera disponible partout et à moindre coût. « Le centre met donc à profit son expertise dans la transformation des produits locaux, en l'occurrence le manioc, avec la fabrication artisanale de la farine de manioc de haute qualité, et les mets à base de ladite fa-

rine et des tubercules frais », a-t-il assuré.

Dans le cadre de son plan de résilience alimentaire pour la période 2022-2023, le gouvernement s'est engagé à promouvoir les producteurs afin de baisser la pauvreté en milieu rural. En lançant les activités de l'unité de production de la farine de manioc, le ministre chargé de l'Agriculture, Paul Valentin Ngobo, a voulu montrer les réalisations sur le terrain, notamment de la chaîne de valeur manioc et le soutien de l'État au monde rural.

L'avantage de cette industrie est que la farine peut être utilisée pour la fabrication du pain. « Cette installation aura un effet sur le plan social avec la création d'emplois à différent niveau de la chaîne, de la production à la commercialisation. Pour couvrir les besoins en tubercules, il nous faudra produire 10000 tonnes/an. En plus de produire suffisamment de manioc, l'usine offre la possibi-

lité aux jeunes de se lancer dans la commercialisation de la farine de manioc », a déclaré le ministre.

L'appui de la Chine dans le domaine agricole va se poursuivre avec le transfert de compétences, a assuré Liu Guo Dao, le vice-président du Catat. Cette académie collabore avec le CDTA pour assurer la formation des producteurs congolais, vulgariser les résultats de recherche... À ce jour, le centre et ses partenaires chinois ont déjà formé plus de 2500 producteurs dans l'amélioration des systèmes de production, à savoir la culture du manioc ; la culture céréalière et légumineuse ; l'arboriculture fruitière ; la culture maraîchère et l'aviculture et le porc.

Notons que peu avant la mise en service de la nouvelle usine, le ministre a dévoilé la plaque du Centre scientifique et technologique d'outre-mer du Catat, marquant le démarrage des activités de celui-ci.

Fiacre Kombo

ENERGIES RENOUVELABLES

La ville d'Oyo dotée d'un centre d'excellence

Le président Denis Sassou N'Guesso a inauguré, le 23 avril, le Centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en présence de son homologue bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embaló, et de plusieurs personnalités qui ont effectué le déplacement du département de la Cuvette.

Fruit de la coopération entre la République du Congo, la compagnie pétrolière italienne Eni et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), le Centre d'excellence d'Oyo (CEO) accueillera les étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs locaux et internationaux.

Le président directeur général d'Eni, Claudio Descalzi, a indiqué que sa société s'est toujours engagée dans son histoire à entreprendre les actions concourant à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Avec le CEO, a-t-il renchéri, Eni nourrissait l'ambition de construire une structure de référence en Afrique pour la recherche en énergies renouvelables. L'objectif visé étant non seulement de former les cadres mais aussi de promouvoir l'accès à l'énergie durable à tous.

Selon Claudio Descalzi, ce centre dont les travaux ont été lancés en 2018 par le chef de l'Etat congolais vient renforcer le partenariat avec le

Congo tout en contribuant à la transition énergétique du pays. Le complexe est bâti sur un espace de 10000m² pour un coût de 24 millions d'euros dont 6 millions du Congo. L'Union européenne y apportera un financement additionnel de 5 millions d'euros.

L'établissement va orienter ses activités de recherche et de formation sur les thématiques telles le développement des ressources énergétiques renouvelables, l'efficacité énergétique dans l'industrie et le bâtiment, l'eau-énergie-sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé des technologies propres.

« *L'opérationnalisation de ce centre est un travail commun entre le Congo, Eni, l'Onudi et d'autres partenaires* », a fait savoir le représentant de l'institution onusienne en Afrique centrale, Raymond Tavares, ajoutant que l'Onudi a déjà accompagné l'implantation de huit centres du genre sur



Une vue du Centre d'excellence d'Oyo

le continent africain.

Le Congo dispose d'un potentiel important inexploité d'énergies renouvelables, notamment en matière d'hydroélectricité, de biomasse, d'énergie éolienne. L'Onudi va apporter un appui technique nécessaire au centre d'excellence d'Oyo au cours des cinq prochaines années. Dans son discours, la mi-

nistre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Delphine Edith Emmanuel, a souligné que l'énergie est le moteur du développement.

« *L'inauguration de ce centre qui intervient ce jour, nous permet de témoigner de la place cardinale de l'énergie dans les sociétés*

humaines et de déclamer l'éloge de l'énergie », a-t-elle dit.

Poursuivant son propos, la ministre a précisé que « *le projet va générer des emplois et contribuer à l'impulsion et au rayonnement du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au Congo* ».

Christian Brice Elion

RÉFLEXION

Et le Forum Afrique 2023 ...

Organisé à Paris le 18 avril par le CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique), le quotidien L'Opinion et L'Agefi sous le haut patronage du président français, Emmanuel Macron, le Forum Afrique 2023 a démontré, s'il en était besoin, que le continent du grand Sud est aujourd'hui plus que jamais le partenaire majeur des entreprises européennes en général, françaises en particulier. Et que, de ce fait, celles-ci ont tout intérêt à s'engager plus et mieux dans cette partie de la planète.

Tout au long de la journée, en effet, devant un public aussi nombreux qu'attentif, de hautes personnalités africaines se sont relayées afin de préciser l'enjeu majeur que constitue aujourd'hui ce vaste marché continental dont les peuples sont les plus jeunes et dont les ressources naturelles sont aussi vastes, riches, diverses qu'encore relativement peu exploitées. Représentés par des

ministres, des hauts fonctionnaires, des dirigeants de grandes entreprises, le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Cameroun, le Niger, le Tchad ont fait valoir, données naturelles et économiques à l'appui, les atouts majeurs que cette partie du monde détient et qui feront d'elle, dans les années, les décennies à venir, l'un des principaux acteurs de l'économie mondiale.

Une situation à tous égards exceptionnelle que le président Denis Sassou N'Guesso, interrogé par Nicolas Beytout, directeur général du quotidien L'Opinion et de l'agence économique Agefi, a exposée avec force dans la visioconférence qui est venue clôturer la première partie du Forum et dont nous avons nous même publié l'intégralité dans les numéros des Dépêches de Brazzaville et du Courrier de Kinshasa parus le 19 avril.

De ce Forum qui a été complété l'après-mi-

di du 18, dans les Salons Concorde des Invalides, par des Ateliers sur le Niger, le Tchad, le Congo et la RDC est ressortie cette évidence que la crise multiforme qui déstabilise la communauté internationale n'affecte en rien, d'une part, la volonté des investisseurs de développer leurs activités en Afrique, d'autre part, la détermination des Etats de tout mettre en œuvre sur leurs territoires pour faciliter l'insertion de ces mêmes investisseurs dans leur économie. Une volonté réciproque qui ne peut avoir, à très court terme, que des effets positifs dont les peuples concernés tireront à coup sûr de grands bénéfices.

Conclusion de tout ceci : rien n'est plus important dans un tel contexte, pour les pays concernés, que de faire valoir leurs atouts par les voies les plus diverses, la communication notamment. Exactement comme cela s'est produit lors du Forum de Paris, il y a tout juste une semaine.

Jean-Paul Pigasse